



**ville de vitry sur seine**

---

## RAPPORT ANNUEL 2014

---

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

# SOMMAIRE

<b>RESUME SYNTHETIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES .....</b>	<b>5</b>
1.1- LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	5
1.1.1- <i>Le périmètre de la collecte des déchets ménagers .....</i>	<i>5</i>
1.1.2- <i>L'organisation de la collecte.....</i>	<i>6</i>
1.1.3- <i>Les quantités collectées en 2014.....</i>	<i>8</i>
1.1.4- <i>Le traitement et la valorisation des déchets ménagers.....</i>	<i>18</i>
1.1.5- <i>La réduction des déchets.....</i>	<i>22</i>
1.1.6- <i>La collecte pneumatique .....</i>	<i>25</i>
1.2- BILAN ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DECHETS .....	29
1.3- LES DECHETS NON MENAGERS .....	33
1.3.1- <i>L'organisation des collectes .....</i>	<i>34</i>
1.3.2- <i>Traitement et valorisation .....</i>	<i>37</i>
<b>II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....</b>	<b>38</b>
2.1- LE MODE D'EXPLOITATION .....	38
2.2- LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT.....	39
2.2.1- <i>Les résultats 2014 du SYCTOM .....</i>	<i>39</i>
2.2.2- <i>Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine.....</i>	<i>41</i>
2.2.3- <i>Les sources de financement.....</i>	<i>43</i>
2.2.4- <i>Bilan 2014.....</i>	<i>46</i>
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 3 .....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE 4 .....</b>	<b>62</b>

## **RESUME SYNTHETIQUE**

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papiers, encombrants) au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, agissant pour 84 collectivités et quelques 5 700 000 habitants.

Le verre, les déchets ménagers toxiques, les déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets végétaux ne sont pas traités dans les installations du Sycotom. Ils font l'objet de filières de traitement spécifiques.

La Ville de Vitry-sur-Seine a collecté, en 2014, **30 841 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ce qui représente une augmentation de 530 tonnes (+ 1,7 %) par rapport à l'exercice 2013.

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 691 000 €** en 2014. A ce montant, il convient d'ajouter les coûts de travaux de la collecte pneumatique qui se montent à 3 845 000 € (exclusivement en investissement). Les recettes s'élèvent à environ **6 994 000 €** et proviennent essentiellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale (RS) perçue auprès des professionnels dont les déchets assimilables aux ordures ménagères sont collectés sous forme contractuelle par la ville. Une recette de 392 355 € doit être ajoutée à ce montant, correspondant à la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique.

Le budget général de la collectivité intervient pour équilibrer le financement complet du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce rapport intègre les données fournies dans le bilan d'activité 2014 du SYCTOM et sera mis à disposition du public. A titre indicatif, le rapport présente également les résultats de la collecte des déchets non ménagers - déchets communaux issus principalement du nettoyage urbain - qui sont pris en charge également par la collectivité.

## **INTRODUCTION**

Le législateur a souhaité instituer la transparence sur la mise en œuvre du service public d'élimination des déchets ménagers, faciliter le débat dans les assemblées délibérantes et informer les usagers. Le Maire est chargé de présenter au Conseil Municipal un rapport où doivent figurer, a minima, des indicateurs portant sur la collecte, le traitement, les modalités d'exploitation, les coûts annuels, les financements.

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Vitry-sur-Seine est présenté au Conseil Municipal depuis l'année 2000, conformément au décret d'application n° 2000-404 publié au Journal Officiel le 14 mai 2000.

# **I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES**

## **1.1- Les déchets ménagers et assimilés**

### **1.1.1- Le périmètre de la collecte des déchets ménagers**

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (valorisation, recyclage, élimination des déchets ultimes) au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique en effet que les communes ou groupements de communes ont l'obligation d'assurer l'élimination des déchets ménagers (art. L. 2224-13 à L. 2224-17).

L'ensemble de la population vitriote est desservi par des collectes en porte à porte, dans le cadre d'un découpage du territoire communal en 14 secteurs.

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'élève à 87 142 habitants. Le nombre de ménages connu au recensement de 1999 s'élevait à 79 322 habitants (INSEE 1999). La population a donc augmenté de 9,86 % sur la période 1999-2014. L'évolution inter-annuelle n'est pas connue précisément.

Le chiffre de 87 142 habitants est pris en compte pour l'évaluation de la production de déchets ménagers dans le rapport.

Pour l'exercice 2014, la Ville de Vitry-sur-Seine s'est fixée comme objectifs principaux de :

- Diminuer les quantités de déchets collectés notamment grâce au développement d'actions de prévention (exemples : développement du compostage individuel et collectif, collecte sélective des textiles)
- Développer le recyclage et la valorisation matière
- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement
- Eviter la dispersion des déchets toxiques ménagers dans l'environnement
- Développer la collecte automatisée des déchets (collecte pneumatique) dans l'habitat collectif.

L'organisation de la collecte répond à ces orientations afin de diriger les flux de déchets vers les filières de traitement disponibles.

## 1.1.2- L'organisation de la collecte

Deux collecteurs sont chargés du ramassage des déchets sur la ville : la régie communale et l'opérateur privé Véolia Propreté dans le cadre d'un marché public.

Le secteur responsable de la collecte des déchets ménagers au service Entretien - Exploitation se compose de deux agents d'encadrement et de 26 agents (chauffeurs et agents de collecte). En 2014, il y a eu 10 accidents de travail liés à la collecte des déchets entraînant 184 jours d'arrêts maladie.

Les catégories de déchets collectés par la Ville auprès des ménages sont les suivantes :

Type de collecte	Type de contenant	Fréquence ou Nombre de points de collecte	Collecteur
<b>Les emballages recyclables</b> comprenant bouteilles plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium (porte à porte)	Bac à couvercle jaune	1 fois par semaine	Régie et Véolia Propreté
<b>Le verre</b> (porte à porte)	Bac à couvercle vert	1 fois par semaine	Véolia Propreté
<b>Le verre</b> (apport volontaire)	Conteneur vert	22 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
<b>Les journaux-magazines seuls</b> (apport volontaire)	Conteneur gris-bleu	13 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
<b>Les ordures ménagères résiduelles</b> (en mélange)	Bac à couvercle marron	2 à 3 fois par semaine (selon le secteur de collecte)	Régie et Véolia Propreté
<b>Les encombrants</b> (porte à porte)	Aucun	Sur rendez-vous 4 jours par semaine	Régie et Véolia Propreté
<b>Les déchets toxiques ménagers</b> (apport volontaire)	Camion « Planète »	1 <sup>er</sup> semestre : 7 demi-journées par mois  2 <sup>ème</sup> semestre : 4 demi-journées par mois	Véolia Propreté
<b>Les déchets verts des particuliers</b> (porte à porte)	Sac réutilisable	1 fois par semaine en période de collecte	Véolia Propreté

### **La collecte en porte à porte :**

- Il existe 5 secteurs de collecte pour les déchets verts et 14 secteurs pour la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et du verre :
  - o 4 secteurs Régie
  - o 4 secteurs Entreprise
  - o 6 secteurs mixtes

La régie municipale utilise 9 bennes de collecte et l'entreprise 7.

Soixante-trois sorties de bennes hebdomadaires ont lieu sur le territoire communal. Les tournées ont lieu le matin pour les ordures ménagères résiduelles, les multimatériaux et le verre. Les bennes font de 1 à 3 tours. Les équipes sont composées obligatoirement d'un chauffeur et de deux ripeurs.

- La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est établie, depuis la mise en place des collectes sélectives, à deux fois par semaine (on la dénomme ainsi C2) sur l'ensemble de la ville. Mais, en raison des difficultés de stockage des déchets (locaux insuffisants ou inappropriés) et de la mise en œuvre du tri sur certains secteurs, la collecte de grands ensembles est réalisée trois fois par semaine (on la dénomme ainsi C3).
- Lorsque les véhicules de collecte ne peuvent pas accéder au droit de leur domicile, les résidents regroupent les bacs individuels pour faciliter le ramassage. Ainsi, 80 points de regroupements sont répertoriés sur le territoire communal.
- Le verre et les emballages ménagers sont collectés une fois par semaine (on dénomme cette collecte C1) sur l'ensemble de la ville.
- Les encombrants sont collectés chaque semaine du lundi au jeudi sur rendez-vous.

### **La collecte en apport volontaire :**

- Trois « points propreté » sont à disposition des Vitriots (rue Gérard Philipe, rue du Bel Air et rue Pierre Sénard). Ces points permettent la collecte du verre, des journaux-magazines, des huiles de vidange usagées et des textiles, linge de maison et chaussures.
- La déchèterie du SYCTOM, située 44, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine est accessible gratuitement aux particuliers pour le déversement des déblais et gravats inertes, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets verts du jardin, déchets tout venant, textiles, emballages ménagers, verre, petit et gros électroménager et déchets ménagers spéciaux (piles, batteries de véhicules, huiles de vidange et lubrifiants automobile, peintures, solvants, colles et vernis). Le site est ouvert tous les jours (sauf 1<sup>er</sup> mai) de 10h00 à 18h00.
- Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés auprès du « camion planète », stationné :
  - o les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredi du mois sur le Marché du centre-ville
  - o le 2<sup>ème</sup> jeudi et 4<sup>ème</sup> dimanche du mois sur le marché du 8 mai 1945 (rue Camille Blanc / angle rue du 8 mai 1945)
  - o le 3<sup>ème</sup> samedi du mois : rue Gérard Philipe, à proximité du « point propreté » (suppression du point de collecte à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)
  - o le 2<sup>ème</sup> samedi du mois : quartier du Port à l'Anglais (rue A. France / angle rue d'Ivry) (suppression du point de collecte à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)
  - o le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois : quartier Malassis (rue Planquette / angle rue Audran) (suppression du point de collecte à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)

Sont admis en dépôts les déchets suivants : lubrifiants moteur, batteries, piles, ampoules et néons, médicaments et radiographies, aérosols, produits pâteux (ex : peintures), solvants, produits phytosanitaires, acides et bases.

### 1.1.3- Les quantités collectées en 2014

La Ville a collecté en 2014, 30 841 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 24 834 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Par rapport à l'exercice précédent, ces résultats présentent une hausse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées de 1,9 % et une augmentation du tonnage global des déchets ménagers de **1,7** %.

Certains dispositifs de collecte sur la Ville ont été modifiés entre 2013 et 2014 (suppression de points de collecte pour les déchets toxiques et modification de la date d'arrêt de la collecte des déchets verts).

La production totale de déchets des ménages (hors apports volontaires en déchèterie) s'élève ainsi à **354 kg/hab** en 2014 (352 kg/hab en 2013).

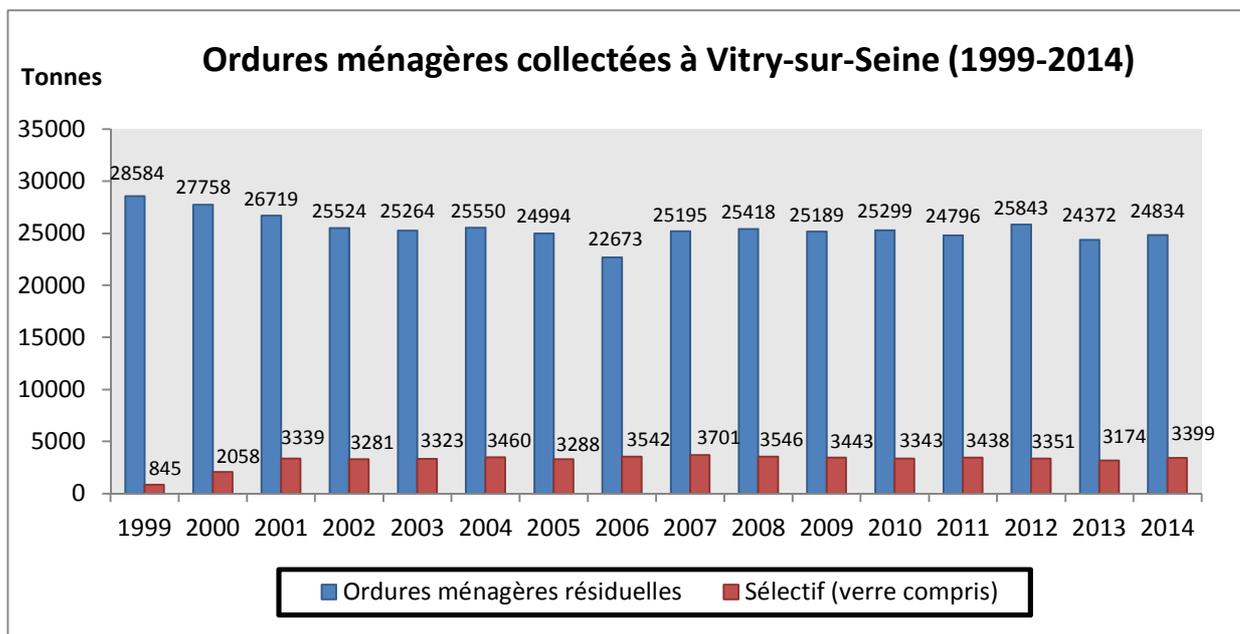
Flux de déchets	2014 (en tonnes)	2013 (en tonnes)	Ecart (en tonnes)	Evolution (en %)
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>24 834</b>	24 372	+ 462	+ 1,9
<b>Collectes sélectives</b> (verre et multimatériaux)	<b>3 399</b>	3 174	+ 225	+ 7,1
<i>Multimatériaux seuls</i> (emballages et papiers-cartons)	<b>2 239</b>	2 043	+196	+ 9,6
<i>Verre seul</i>	<b>1 161</b>	1 131	+ 30	+ 2,6
<b>Encombrants</b>	<b>1 474</b>	1 474	0	0
<b>Déchets électriques et électroniques (D3E)</b>	<b>3,6</b>	2,2	+ 1,4	+ 63,6
<b>Déchets toxiques des ménages</b>	<b>14,17</b>	10,82	+ 3	+ 30,9
<b>Déchets verts des ménages</b>	<b>1 116</b>	1 278	- 162	- 12,7
TOTAL	<b>30 841</b>	30 311	+ 530	+ 1,7

*Tonnages de déchets collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine en 2014-  
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

#### Les ordures ménagères

Il faut noter que la production d'ordures ménagères résiduelles (déchets en mélange) s'avère à Vitry-sur-Seine l'une des plus faibles pour l'ensemble du périmètre du SYCTOM. Pour 2014, elle est de **285 kg/hab/an** (337 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).

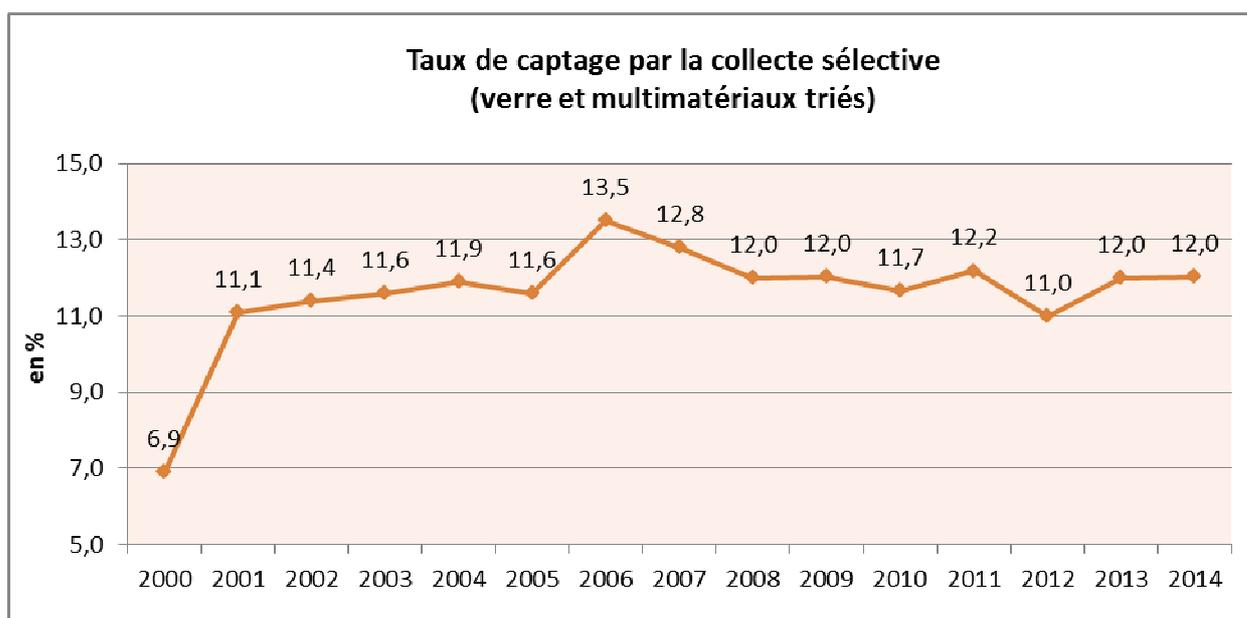
Ces tonnages comprennent les déchets industriels banals collectés, en même temps que les déchets ménagers, auprès d'administrations et d'entreprises (cf. déchets non ménagers).



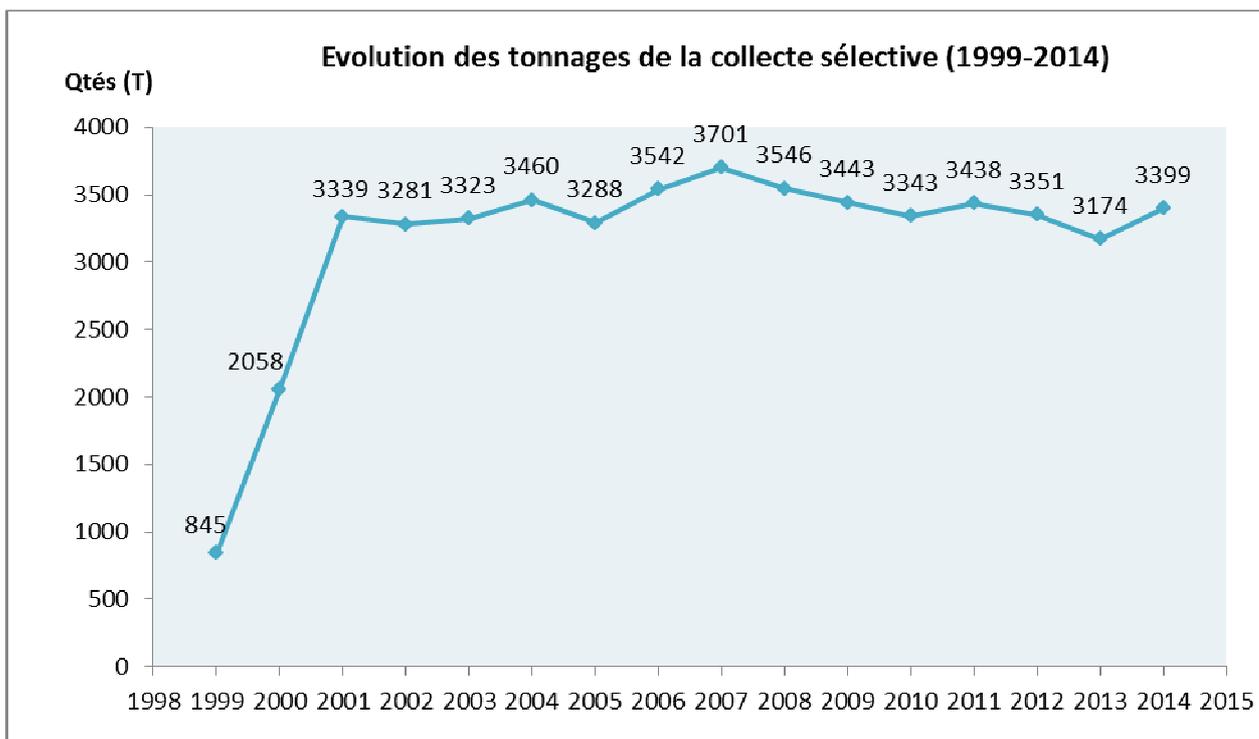
Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 1999 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

### La collecte sélective

Les tonnages des collectes sélectives (emballages et verre) augmentent de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de captage des collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) reste stable à 12 %. En 2014, la collecte sélective représente **39 kg par habitant** de déchets triés (50 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)



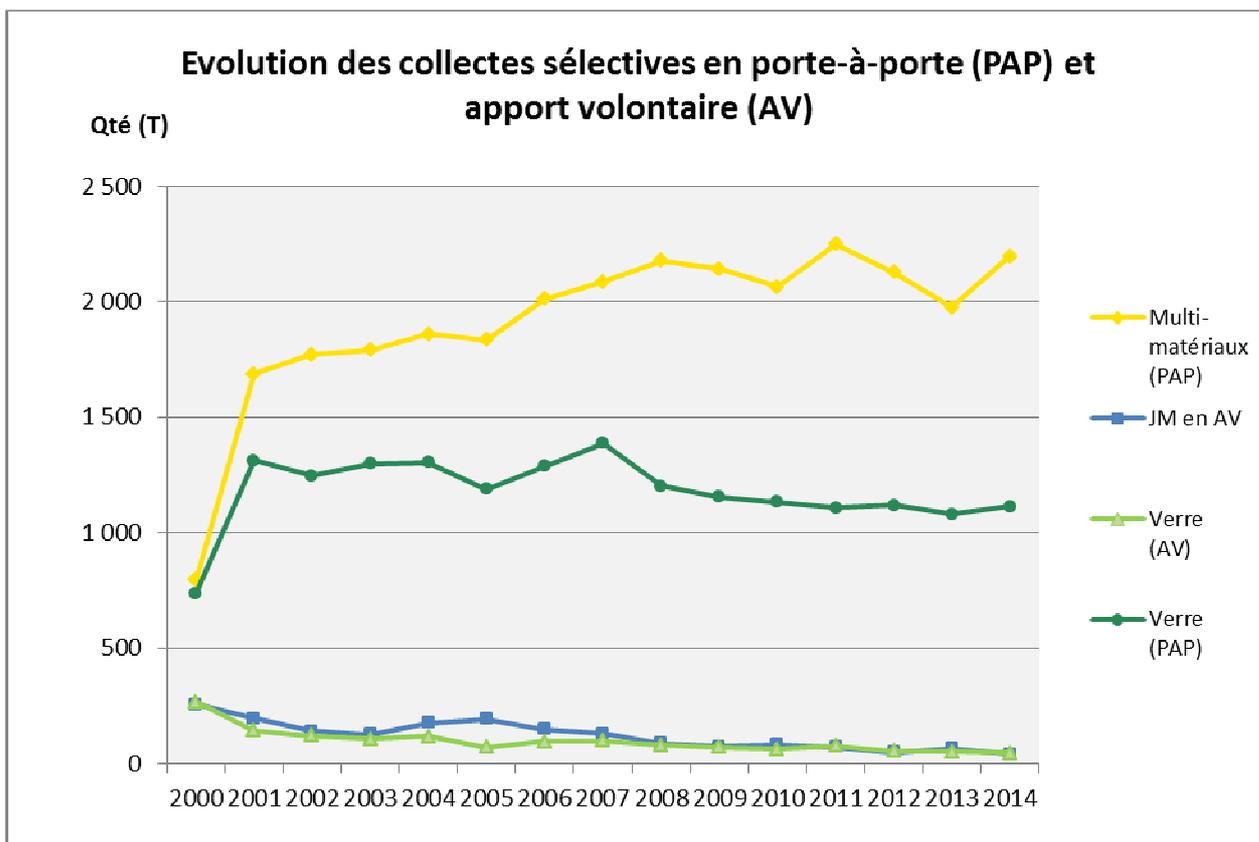
*Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*



*Collecte par benne tasseuse des bacs multimatériaux  
(couverture jaune) en porte à porte*

Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, les collectes en porte à porte ont pris le pas sur les collectes en apport volontaire. Une part des colonnes d'apport volontaire est maintenue en place car elles permettent aux personnes motivées de déposer le verre et les papiers, lorsque les bacs de pré-collecte ne leur sont pas accessibles.

On note cette année une augmentation des quantités de multimatériaux et de verre collectés en porte à porte (respectivement +11,2% et +3,1%). Quant aux journaux-magazines et au verre collectés en apport volontaire, les quantités ont diminué de respectivement 38,2% et 7,7% entre 2013 et 2014.



*Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

### Composition des déchets déposés au centre de tri d'Ivry-sur-Seine par la ville de Vitry-sur-Seine

Une caractérisation consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Dans ce cas, elle permet de connaître la proportion de matières recyclables par type de matériau pour les collectes sélectives.

Un échantillon est prélevé dans une benne et est ensuite trié en différentes catégories.

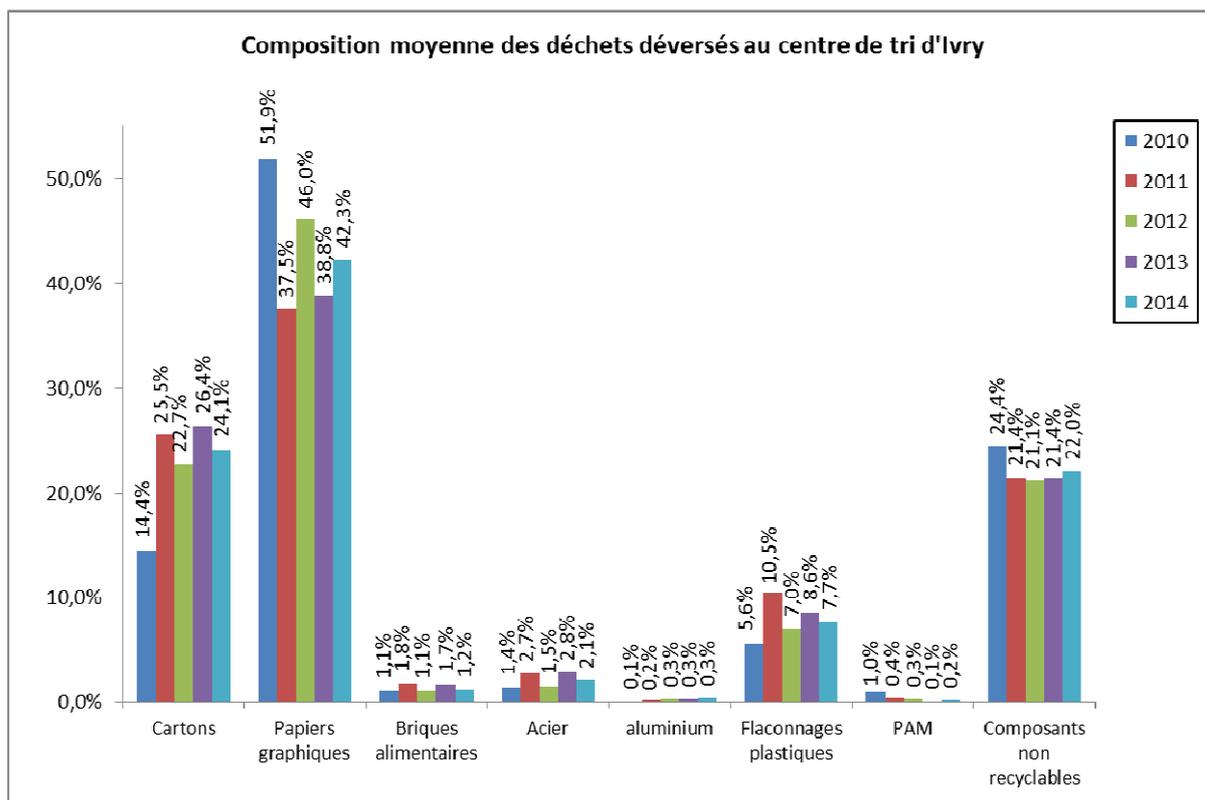
Nombre de caractérisations réalisées en 2010 pour Vitry-sur-Seine : 2

Nombre de caractérisations réalisées en 2011 pour Vitry-sur-Seine : 12

Nombre de caractérisations réalisées en 2012 pour Vitry-sur-Seine : 18

Nombre de caractérisations réalisées en 2013 pour Vitry-sur-Seine : 18

Nombre de caractérisations réalisées en 2014 pour Vitry-sur-Seine : 18

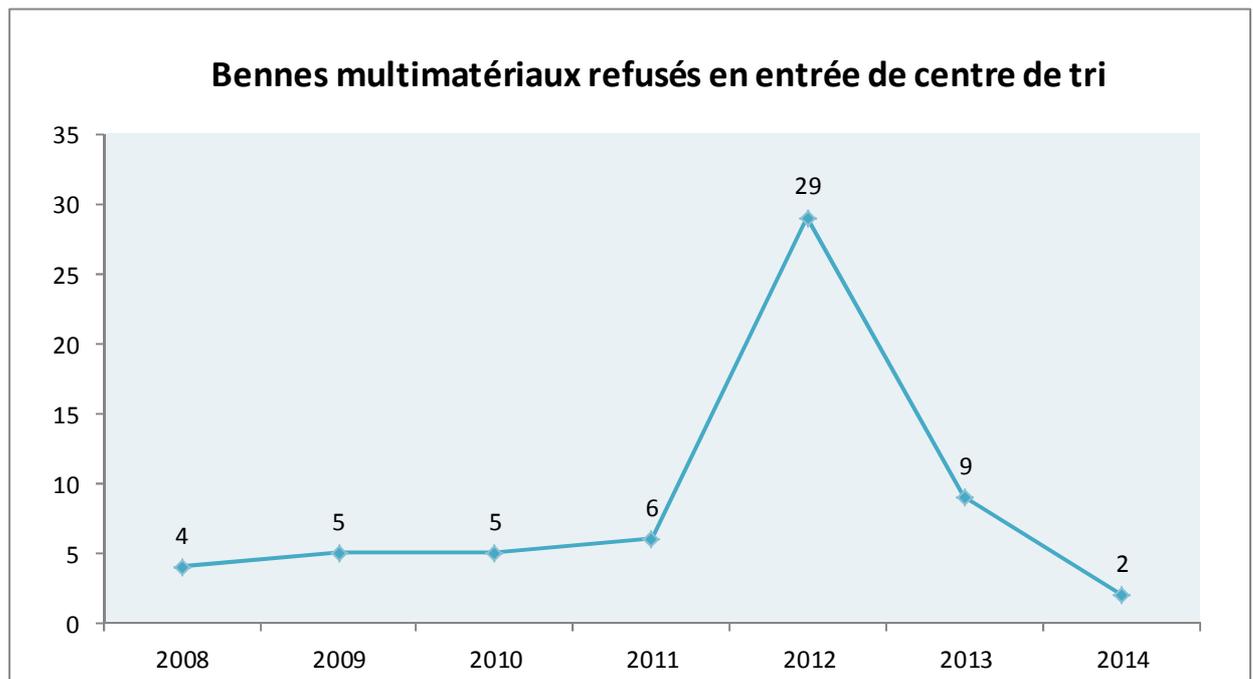


*PAM : petits appareils électroménagers en mélange*

#### Bennes refusées en entrée de centre de tri :

Les bennes de collecte sélective sont refusées en entrée de centre de tri lorsque le taux de refus (matériaux non recyclables) est supérieur à 20%.

On observe une forte diminution du nombre de bennes déclassées entre 2013 (9) et 2014 (2). Ces refus sont essentiellement dus à la présence d'ordures ménagères et sont en majorité incinérés.



#### Décote du verre :

Depuis le mois de mars 2012, les recettes font l'objet d'une décote sur la qualité du verre par la société Verallia (Pôle Conditionnement de la société Saint Gobain pour l'emballage en verre). Cette décote a pour conséquence une minoration de 25% sur le prix de reprise du verre appliquée par le verrier et donc une diminution des soutiens financiers perçus par la ville.

Le verre est classé selon trois critères :

- Sa densité (elle ne doit pas dépasser 0,81)
- Sa teneur en infusible (elle ne doit pas dépasser 0,5% soit 5 000 g/t de verre brut)
- Sa teneur en impuretés globales (elle ne doit pas excéder 2% du verre brut)

Jusqu'au 30 juin 2014, le verre produit par la ville était déposé, en mélange avec d'autres collectivités, sur une plate-forme de transit à Villeneuve-le-Roi.

L'ensemble de la plate-forme est décoté en raison de la densité du verre qui est trop concassé (0,93 à 0,97).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la ville dispose d'une alvéole spécifique où seul le verre collecté sur Vitry-sur-Seine est déposé.

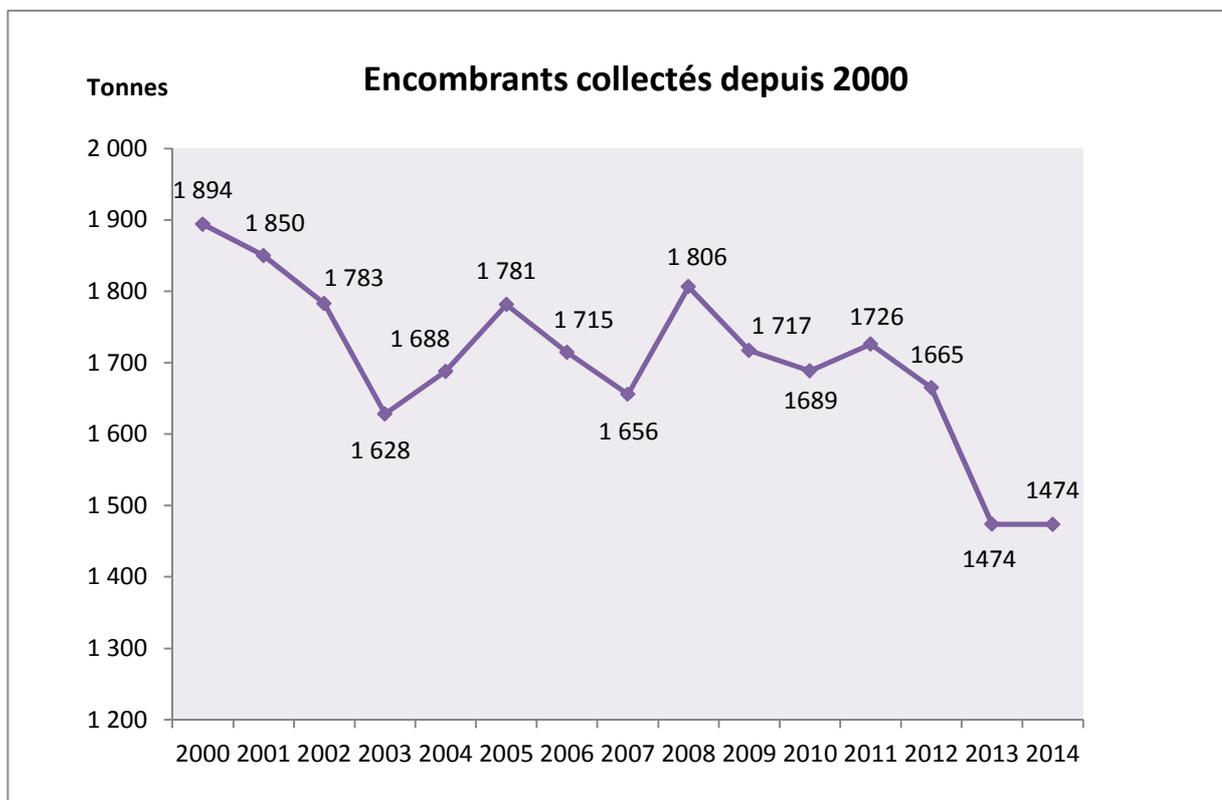
Des mesures correctives sont mises en place sur la ville pour obtenir des résultats permettant de supprimer la décote (communication, affichage des consignes de tri, contrôles qualité...).

## Les encombrants

La collecte des encombrants pose des problèmes persistants pour la propreté urbaine, liés au déficit de stockage dans l'habitat collectif (locaux inadaptés ou insuffisants) ou d'organisation (gestion des apports par les habitants et des enlèvements) ce qui peut générer certains dépôts sauvages.

Les tonnages collectés sont stables entre 2013 et 2014.

La production d'encombrants est de **17 kg par habitant** (30 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).



Tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement  
(source : service Entretien-Exploitation)

## Les déchets électriques et électroniques

Depuis juillet 2012, les déchets électriques et électroniques ne sont plus collectés par la municipalité.

Cependant, les appareils ramassés dans les dépôts sauvages sont entreposés au Centre Technique Municipal avant d'être collectés par la société Valdelec, dans le cadre du partenariat entre la ville et l'éco-organisme Eco-systèmes.

En 2013, quatre points de collecte ont été créés dans l'habitat collectif en partenariat avec les bailleurs volontaires (OPH, Semise, Immobilière 3F et ICF La Sablière). Les appareils sont stockés dans des locaux dédiés au sein des résidences jusqu'à leur enlèvement par la société Valdelec (partenariat Ville – Eco-Systèmes).

En 2014, des collectes ont été effectuées uniquement sur deux sites (Semise et OPH).

En 2014, 3,6 tonnes de ces déchets, soit 501 appareils, ont été récupérées.

	2013	2014	Variations 2013/2014 (%)
Quantités collectées (t)	2,2	3,6	63,6
Nombre d'appareils collectés	254	501	97,2

On note une augmentation des quantités collectées (+ 63,6%) par rapport à 2013 qui peut s'expliquer par la création des points de collecte en habitat collectif en 2013.

### Les déchets ménagers toxiques

En 2014, 401 dépôts ont été effectués dans les 5 points d'apport volontaire mis en place (-1,2% par rapport à 2013) représentant 14,2 tonnes. Les quantités déposées ont augmenté par rapport à l'année 2013 (+ 30,9 %).

En raison des contraintes budgétaires, les points de collecte rue Gérard Philipe, angle rue Anatole France et rue d'Ivry et angle de rue Planquette et rue Audran ont été supprimés au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Ceux sur les marchés du centre-ville et du 8 mai 1945 sont conservés portant la prestation à 4 demi-journées par mois.

Cette collecte sélective des déchets toxiques des ménages permet d'éviter l'incinération de déchets ou leur dépôt sauvage, susceptibles d'entraîner une pollution de l'air, des sols et des eaux. Cette élimination est prise en charge entièrement par la Ville, dans le cadre du marché de collecte.

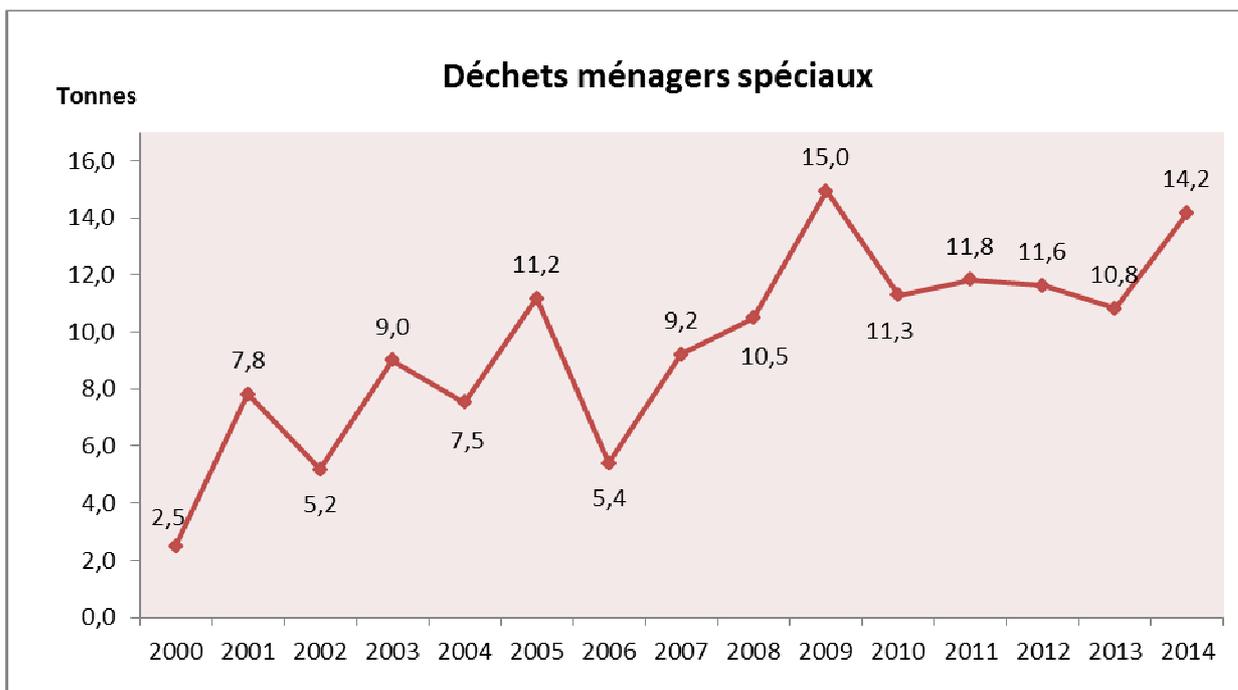
La déchèterie du SYCTOM à Ivry-sur-Seine accepte également la plupart des déchets toxiques des ménages.

Ces déchets peuvent être, pour partie, régénérés par des filières industrielles. Le bon fonctionnement des filières de traitement et de recyclage exige en effet de limiter, le plus possible, le risque de pollution du gisement valorisable et recyclable par des déchets toxiques.

Certains déchets (piles, ampoules, médicaments...) peuvent être ramenés en magasin dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

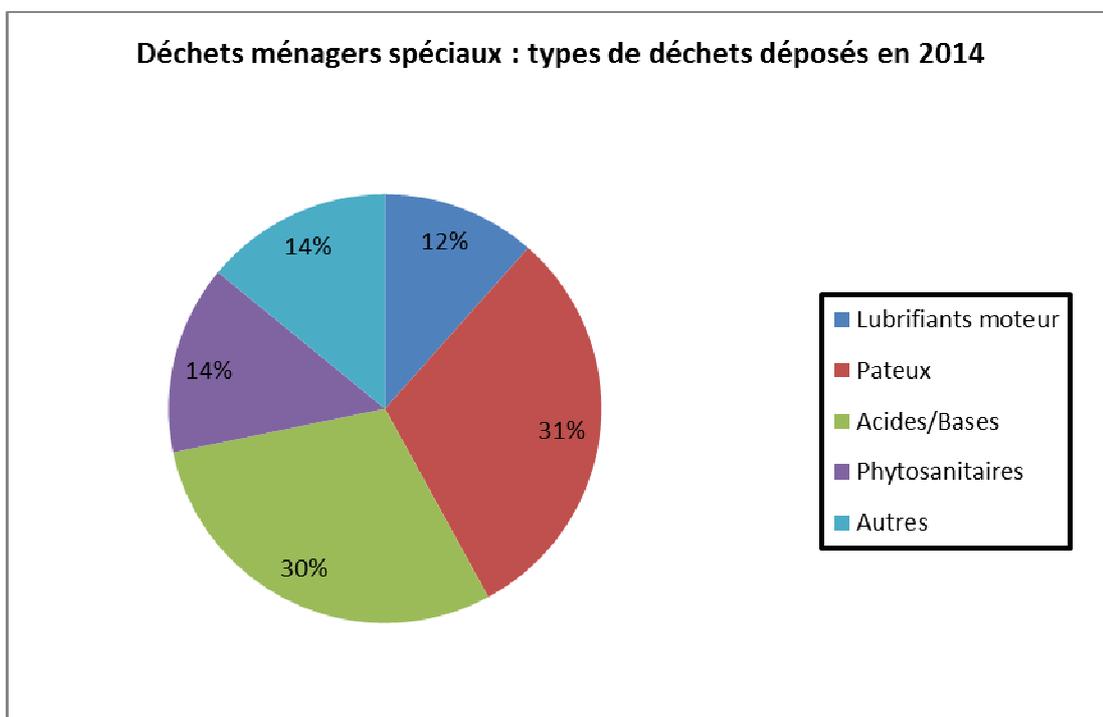


Le camion « Planète »



Tonnages de déchets ménagers spéciaux collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

#### Répartition des déchets collectés



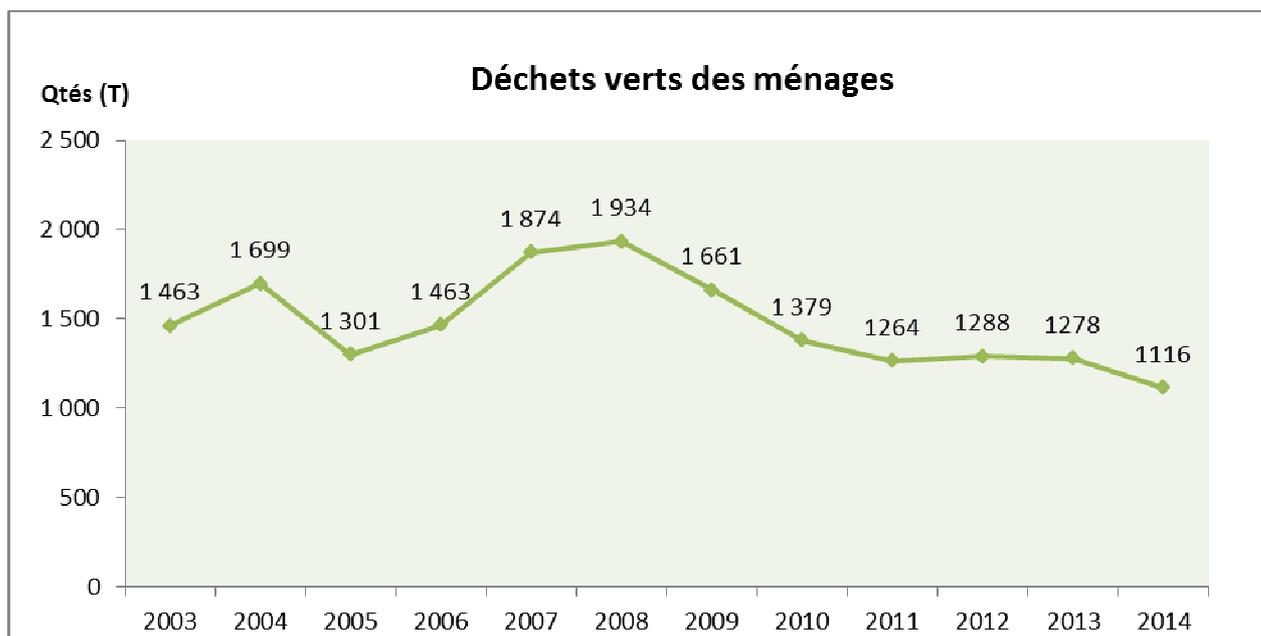
Autres : batteries, piles, ampoules et néons, médicaments...

## Les déchets verts des ménages

Les déchets verts des ménages sont collectés, depuis 2003, auprès des pavillons et des immeubles ne dépassant pas trois logements. Le passage hebdomadaire est organisé en cinq secteurs pour un service proposé de la mi-mars à mi-novembre. Pour cette collecte spécifique, la Ville fournit des sacs réutilisables.

Le traitement par compostage n'est pas effectué dans les installations du SYCTOM. Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de transfert exploité par la société TAIS à Villeneuve-le-Roi. Ils sont ensuite dirigés vers le site de traitement REP à Claye-Souilly (77).

Cette collecte évolue essentiellement en fonction des conditions climatiques de l'année qui conditionnent la production végétale.



*Tonnages de déchets verts des ménages collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2003 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

### 1.1.4- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets dépend étroitement de la disponibilité, de la capacité de traitement et des procédés mis en œuvre par les équipements implantés dans un périmètre accessible. Dans le contexte de la petite Couronne parisienne, les équipements de traitement sont nombreux et souvent proches de la commune.

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents. Le verre ne transite pas par le SYCTOM mais vers des centres de tri permettant une valorisation par la société Verallia / Saint-Gobain.

Le SYCTOM rassemble 84 communes et traite les déchets d'environ 5,7 millions d'habitants soit 10 % de la population nationale.

#### Les déchets dans les installations du SYCTOM

La part des ordures ménagères résiduelles a légèrement augmenté (+ 0,2 % entre 2013 et 2014).

Les quantités des collectes sélectives sont en augmentation (+ 3,7 % par rapport à 2013).

Production de déchets ménagers dans le périmètre du SYCTOM en 2014

2014	kg / hab
Ordures ménagères	337
Collectes sélectives (emballages et journaux-magazines)	30
Verre	20
Encombrants	30
Déchetteries	3
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>

*service Environnement (source : SYCTOM)*

## Déchets réceptionnés dans les installations du SYCTOM en 2014

Source	2014 (tonnes)	2013 (tonnes)	Ecart (tonnes)	Evolution (%)
Ordures ménagères (strictes)	1 900 267	1 899 412	855	0
Encombrants	170 504	172 847	- 2 343	- 1,4
Collectes sélectives	174 376	168 198	6 178	3,7
Déversement en ISDND *	45 035	42 768	2 267	5,3
Déchetteries	17 180	17 382	- 202	- 1,2
Compostage	34	0	34	/
Verre (transitant par Syctom)	0	0	0	/
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>2 307 396</b>	<b>2 300 607</b>	<b>6 789</b>	<b>0,3</b>

service Environnement (source : SYCTOM)

\* Installations de stockage des déchets non dangereux

## Les modes de valorisation mis en œuvre par le SYCTOM

Les modes de traitement mis en place se répartissent ainsi : la valorisation énergétique, la valorisation matière et l'envoi en centre d'enfouissement technique.

Mode de traitement des déchets entrants	Proportion en 2014	Proportion en 2013
Valorisation matière	25 %	25 %
Valorisation énergétique	67 %	66 %
Envoi en centre d'enfouissement technique	8 %	9 %

Au final, en 2014, le SYCTOM a traité l'équivalent de **483 kg** de déchets ménagers par habitant. Les filières mises en place permettent de recycler ou de valoriser les matériaux et de produire de l'énergie. Enfin, en 2014, 37 kg/habitant de matériaux sont encore dirigés en centre d'enfouissement technique (- 17% par rapport à 2013).

	2014 (tonnes)	kg/hab	Proportion	Mode de traitement
Valorisation matière	597 838	104	25 %	Tri et recyclage
Valorisation verre	113 935	20		Tri et recyclage
Valorisation organique	10	0	0 %	Compostage
Valorisation énergétique	1 864 570	323	67 %	Incineration
Envoi en ISDND	211 102	37	8 %	Enfouissement

Filières de traitement appliquées aux déchets réceptionnés par le SYCTOM – service Environnement  
(source : SYCTOM)

## **Le traitement par incinération et valorisation énergétique**

Les ordures ménagères résiduelles, collectées à Vitry-sur-Seine, sont traitées par le Centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (capacité : 730 000 tonnes/an). L'incinération permet une valorisation énergétique des déchets par production de vapeur alimentant le réseau de chaleur et d'électricité. L'incinération permet également de traiter facilement les déchets déclassés dans les centres de tri des collectes sélectives. Les mâchefers (résidus d'incinération) et ferrailles sont valorisés comme matériaux.



*Centre de tri et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (photo : Syctom)*

## **Les sites de réception des collectes séparatives**

Les objets encombrants (mobiliers cassés ou usagés, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du Syctom avant d'être dirigés vers des centres spécialisés.

Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de transfert exploité par TAIS à Villeneuve-le-Roi avant d'être dirigés pour valorisation organique par compostage au site REP à Claye-Souilly (77).

Les déchets ménagers toxiques sont collectés en apport volontaire puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : les piles vers EURODIEUZE à DIEUZE (77), AGM à Chanteloup les Vignes (78) ou RECYMET (Suisse) ; les batteries sont traitées par l'usine de LIFMETAL ; les autres produits sont pris en charge par SARP INDUSTRIES.

Les déchets électriques et électroniques entreposés au Centre Technique Municipal et chez les bailleurs partenaires sont collectés par Valdelec puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : le gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge ...) chez COREPA à Gennevilliers (92), le gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...) chez COREPA à Bruyères sur Oise (95), les écrans chez E3D ENVIRONNEMENT (BIG BENNES) à Soignolles-en-Brie (77), les écrans plats chez GALLOO - HALLUIN - CDT ECRANS PLATS (59) et les petits appareils en mélange chez VEOLIA TRIADE à Gonesse (95).

Enfin, la déchetterie d'Ivry-sur-Seine, exploitée par la société SITA, reçoit directement les déversements des particuliers. Le SYCTOM ne fournit pas de statistiques permettant de connaître l'origine des dépôts effectués par les ménages selon leur commune de provenance.

La déchetterie est fréquentée à 25% par des vitriots.

## La valorisation des matériaux

Seul le verre n'est pas pris en charge par le SYCTOM mais dirigé vers le centre de transfert exploité par Taïs/Généris à Villeneuve le Roi (94). Le matériau est ensuite expédié à l'usine de recyclage de Verallia / SAINT GOBAIN à Vauxrot (Aisne) pour une valorisation matière.

Les emballages ménagers et les papiers (journaux-magazines) collectés dans le cadre de la collecte sélective sont traités par le centre de tri multifilières du SYCTOM à Ivry-sur-Seine. Les matériaux sont ensuite acheminés vers différents sites industriels pour y être valorisés.

Cette valorisation matière est assurée principalement par les sociétés suivantes :

Matériau	Filière	Devenir	Transport
<b>Papiers, journaux-magazines</b>	Papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
<b>Cartons bruns et cartonnettes</b>	Papeteries Europac (76), Saica (02), Emin Leydier (10)	Carton brun	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
<b>Gros de magasin (mélange de papiers)</b>	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici (62)	Carton ondulé ou plat	Routier
<b>Briques alimentaires (ELA)</b>	Papeterie Georgia Pacific (45) et Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
<b>Flaconnages plastiques en PET</b>	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
<b>Flaconnages plastiques en PEHD</b>	Usine Neufchâteau (88) et Lünen (Allemagne)	Produits en PEHD (tuyaux assainissement, arrosoirs...)	Routier
<b>Aluminium issu des collectes sélectives</b>	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
<b>Aluminium issu des mâchefers</b>	Usine Galloo à Halluin (Belgique)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
<b>Acier issu des collectes sélectives</b>	Usine Arcelor à Dunkerque (59)	Produits en acier	Routier
<b>Acier issu des mâchefers</b>	Grosses ferrailles : Galloo Ile-de-France à Bonneuil-sur-Marne (94) Petites ferrailles : Galloo Métal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Produits en acier	Routier et montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin en Belgique (grosses ferrailles)

*Filières de reprise des matériaux recyclables*

## **L'enfouissement en centre technique**

Le Syctom a recours à des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour :

- ✓ Une part des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Les refus de tri des objets encombrants (matériaux non recyclables)

Les déchets stockés en ISDND représentent 211 102 tonnes en 2014 soit une diminution de 16,8% par rapport à 2013.

La part des déchets enfouis a considérablement baissé entre 2011 et 2014 (- 53%), de sorte que l'enfouissement ne représente plus que 8% des modes de traitement auxquels a recours le Syctom, au bénéfice du recyclage et de la valorisation énergétique.

### **1.1.5- La réduction des déchets**

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Grenelle 2 de l'Environnement et le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Ile-de-France, la Ville s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Pour élaborer et mettre en œuvre ce programme, la ville a signé le 26 janvier 2011 un accord cadre de partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Ce programme repose sur un contrat de performance pluriannuel, établi pour 5 ans, ouvrant droit à une aide forfaitaire annuelle en fonction de la réalisation des objectifs fixés : la réduction a minima de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire. L'année de référence étant celle précédant la décision de financement par l'ADEME (9 décembre 2010), soit l'année 2009.

En 2011, un diagnostic de l'état de la prévention sur le territoire communal et de la collectivité a été réalisé, servant de base à l'élaboration du plan pluriannuel d'actions 2012-2015.

Les actions sont réparties selon 5 grandes thématiques :

- ✓ Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- ✓ Eco-exemplarité de la collectivité
- ✓ Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- ✓ Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi ...)
- ✓ Actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises

Le programme pluriannuel d'actions a été validé par le conseil municipal du 14 décembre 2011.

Il s'agit de la quatrième année de mise en œuvre du PLPD.

2014 aura ainsi vu la poursuite des actions déjà engagées et le développement de nouvelles initiatives.

## **Compostage et lombricompostage individuel**

La promotion du compostage est une des actions principales du PLPD.

En 2014, 11 sessions de distribution de composteurs (livraison en porte-à-porte ou retrait dans un lieu défini) ont été organisées.

54 personnes ont été formées par un maître composteur ou les animateurs déchets de la ville.

Les vitriots ont le choix entre trois types de matériel (composteurs en bois ou en plastique 400 L, lombricomposteurs).

Ainsi, ce sont 199 composteurs et 36 lombricomposteurs qui ont été distribués en 2014.

En janvier 2014, des enquêtes de suivi ont été envoyées à tous les vitriots équipés en 2012 avec pour objectif de mesurer le degré de satisfaction des personnes après un an d'utilisation et de faire apparaître les éventuelles difficultés liées à cette pratique.

Les utilisateurs se sont très bien mobilisés avec un taux de retour de plus de 50%. La diffusion des résultats de l'enquête est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

### **Compostage collectif**

Parallèlement, l'opération de promotion du compostage domestique a été développée autour de l'habitat collectif. Il s'agit d'un enjeu important puisque le taux d'habitat vertical est de 70% sur la ville.

2 sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés à l'automne 2012 au sein de copropriétés.

Le suivi et l'accompagnement des sites ont été assurés par la société OrgaNéo pendant un an. Depuis la fin de ce contrat, le suivi est réalisé par les animateurs déchets de la ville.

En 2014, cinq nouveaux sites ont été installés, trois copropriétés et deux foyers pour personnes âgées. 3 des sites seront suivis par un prestataire pendant un an.

Concernant les deux autres copropriétés, leur accompagnement sera assuré par les animateurs déchets de la ville.

### **Utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales**

L'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales s'est poursuivie en 2014.

Ils ont été utilisés lors des fêtes du Lilas.

### **Distribution d'autocollants Stop-Pub**

Tout au long de l'année, des autocollants Stop-Pub ont été mis à disposition des vitriots à l'hôtel de ville, dans les relais mairie et lors de la réception des nouveaux arrivants.

Ils ont également été proposés aux vitriots par les ambassadeurs du développement durable et les animateurs déchets lors de leurs actions de sensibilisation en porte-à-porte.

En 2014, ce sont 1 226 autocollants qui ont été distribués par ce biais.

Une diffusion a également été réalisée dans le Mensuel de janvier (36 000 exemplaires).

### **Collecte des textiles, linge de maison et chaussures**

La ville a signé un contrat en janvier 2013 avec la société Ecotextile pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures.

La société Ecotextile doit également assurer la fourniture, la maintenance et l'entretien du parc de conteneurs.

49 bornes sont installées sur le domaine public en 2014 pour un total de 117 tonnes collectées.

D'autres prestataires sont présents sur la ville et installés sur le domaine privé. Ils ont collecté 52 tonnes en 2014.

## **Eco-exemplarité de la collectivité**

La ville a initié une démarche d'éco-exemplarité afin de démontrer à l'ensemble des acteurs du territoire qu'il est possible de s'engager et qu'il est nécessaire d'agir à tous les niveaux.

Différentes actions sont en cours en 2014 : un groupe de travail achats responsables visant à intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés de la ville, la rationalisation de la consommation de papier, la réduction des consommables, la gestion des impressions...

## **Sondage en vue de l'évaluation des pratiques des vitriots liées à la prévention des déchets**

Un sondage téléphonique a été réalisé du 14 au 30 octobre par la société Qualitest auprès de 501 personnes.

Celui-ci visait à mesurer la connaissance des particuliers sur la réduction des déchets ainsi que l'impact et l'efficacité des actions et outils de communication déjà mis en œuvre.

Les résultats de ce sondage mettent en avant les orientations suivantes :

- ✓ Développer la connaissance et la pratique des gestes de réduction des déchets auprès des 18-34 ans
- ✓ Orienter la stratégie principalement vers les habitants de logements collectifs
- ✓ Développer la communication autour des différentes actions mises en place en ciblant plus précisément le destinataire et à travers de nouveaux canaux de communication
- ✓ Axer les futures actions principalement vers l'adoption de comportements d'achats responsables, la démocratisation du Stop-Pub et le développement du compostage

## **Sensibilisation de la population à la prévention des déchets**

Tout au long de l'année 2014, les supports de communication (Vitry Hebdo, Vitry le Mensuel, le site internet, abribus...) ont relayé les diverses informations concernant le programme de prévention des déchets de la ville.

Des stands de sensibilisation à la pratique du compostage ont été tenus à l'occasion du rendez-vous annuel des Mains Vertes (organisé par le service municipal des Espaces Verts) et sur les deux marchés de la ville.

Des stands de sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la collecte et au réemploi des textiles usagés et à la nocivité de certains déchets ont été tenus sur les deux marchés de la ville. La sensibilisation sur le gaspillage alimentaire a été couplée à un atelier de démonstration culinaire « anti-gaspi » animé par la fédération française de cuisine amateurs.

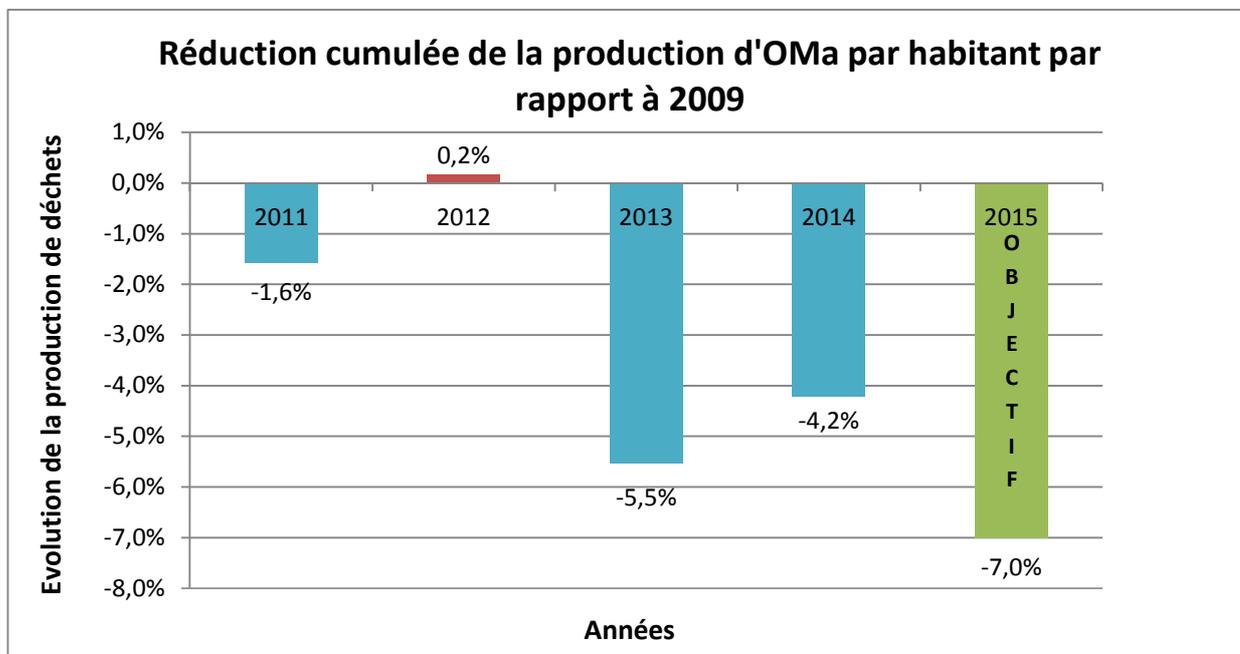
A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », plusieurs animations ont été réalisées : sensibilisation au gaspillage alimentaire au self municipal et sensibilisation au réemploi sur les marchés du Centre-ville et du 8 mai 1945.

A travers ces différentes actions, ce sont environ 2 600 vitriots qui ont été sensibilisés à la nécessité de réduire leur quantité de déchets.

## Bilan

L'objectif de réduction de 7 % vise à plafonner la production annuelle d'ordures ménagères assimilées par habitant à 315 kg soit - 24 kg par rapport à ce que chaque habitant produisait en moyenne en 2009 (année de référence, 339 kg).

Un an avant l'échéance du PLPD, le tonnage des déchets collectés a diminué de 4,2%.



### 1.1.6- La collecte pneumatique

Le projet de collecte pneumatique des déchets fait partie intégrante de l'objectif d'un développement urbain durable et solidaire poursuivi par la ville de Vitry-sur-Seine et intégré dans son plan local d'urbanisme approuvé en mai 2006.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Plan propreté de la ville dont l'objectif majeur est de trouver une solution pérenne et durable aux difficultés que présente le dispositif actuel de collecte des déchets (stockage par bacs et collecte par bennes).

Cette technologie présente de nombreux avantages par rapport à la collecte traditionnelle, notamment :

- ✓ La suppression des bacs, évitant ainsi leurs entrées-sorties quotidiennes ainsi que les longs linéaires de bacs sur les trottoirs compromettant la sécurité des piétons
- ✓ Une hygiène accrue, les déchets étant isolés de tout contact dès leur introduction dans le système ;
- ✓ Une disponibilité permanente du système, avec la possibilité d'une gestion des pointes de production plus aisée ;
- ✓ La réduction de la circulation des véhicules de collecte et par la même de l'accidentologie ;
- ✓ Une facilité accrue des opérations de propreté sur la voie publique.

La collecte pneumatique acceptera à terme trois types distincts de déchets. Dans un premier temps, les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux recyclables, hors verre, seront collectés de manière sélective par la mise en place de deux bornes distinctes. A terme, dans les établissements de restauration collective, la fraction fermentescible des ordures ménagères sera collectée distinctement via une troisième borne de collecte.

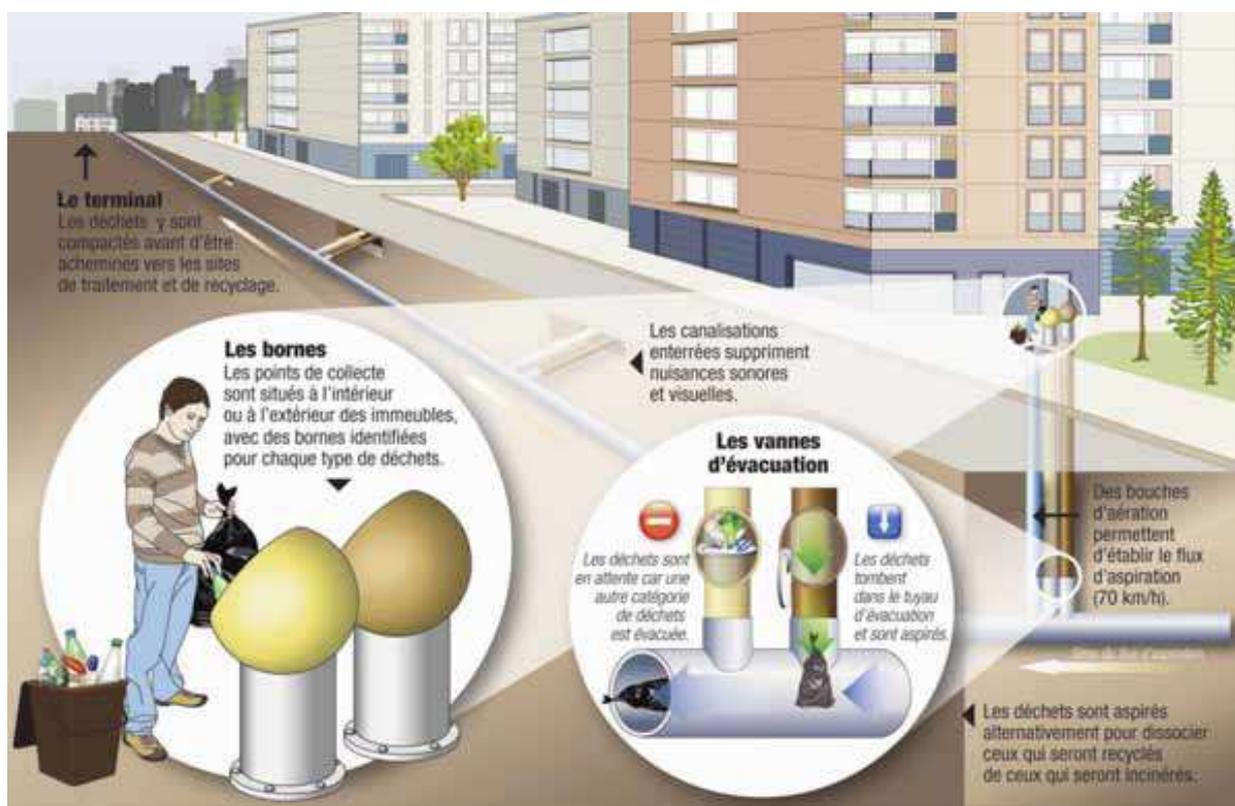
Le tri sera effectué à la source par les occupants des immeubles (comme pour la collecte traditionnelle), par dépôt dans des bornes de couleurs différentes suivant la nature des déchets acceptés.

La collecte du verre se fera via des conteneurs d'apport volontaire situés sur les domaines publics ou privés.

Le marché de conception-réalisation de l'ouvrage de collecte pneumatique des déchets a été attribué au groupement Sita - Ros Roca en juillet 2011.

Le projet concerne actuellement quatre secteurs :

- ✓ Le secteur Balzac
- ✓ Le secteur du 8 mai 1945
- ✓ La ZAC Rouget de Lisle
- ✓ Le secteur Commune de Paris sud (en tranche conditionnelle)



*Schéma du process de la collecte pneumatique*

## Terminal de collecte

Les travaux de construction du terminal de collecte se sont poursuivis toute l'année 2014.

## Quartier Balzac

L'ensemble des points de collecte de l'îlot 3A (rue Elsa Triolet) du secteur Balzac a été posé.

## Secteur 8 mai 1945

Les travaux de pose du réseau ont démarré dans la pointe Nord de l'Ilot A de la ZAC Rouget de Lisle en décembre.

### Négociations avec le groupement

Un protocole d'accord transactionnel de 1 240 000 € a été signé avec le groupement Sita Ros Roca. Il a été approuvé par le conseil municipal le 9 décembre 2014.

Ce protocole visait à régler les différents survenus entre le maître d'ouvrage et le groupement à l'occasion des études et travaux réalisés entre 2011 et 2013 :

1. Les difficultés survenues lors de la réalisation des études de conception :
  - a. modification de l'emplacement du terminal dans la ZAC Rouget de Lisle, à la demande de l'aménageur de la ZAC (Sadev 94),
  - b. complexité des études plus importante que prévue (intégration du réseau et des points de collecte en milieu urbain très dense),
  - c. nécessaire adaptation du tracé du réseau aux contraintes du terrain.
2. Les difficultés survenues lors des travaux de construction du terminal de collecte et de pose du réseau dans le secteur Balzac
  - a. Dans le secteur Balzac, l'intégration difficile des travaux de collecte pneumatique dans l'opération de renouvellement urbain alors en cours a eu pour conséquence un allongement de la durée d'exécution des études et des travaux de pose du réseau et des chambres de bornes.
  - b. Concernant le terminal de collecte, des travaux de terrassement complémentaires (démolition au brise-roche hydraulique, évacuation des terres polluées), les intempéries et la complexité plus importante que prévue des travaux de gros œuvre ont eu pour conséquence un allongement de la durée d'exécution des travaux.

### Evolution du calendrier opérationnel prévisionnel

Depuis la notification du marché en 2011, le projet a subi plusieurs modifications tant du point de vue technique que temporel, qui ont conduit à la conclusion d'un avenant portant sur les travaux restant à effectuer du marché.

**Un 4<sup>ème</sup> avenant au marché de conception-réalisation** a été conclu avec le groupement Sita - Ros Roca et approuvé par le conseil municipal du 9 décembre 2014.

Les principales évolutions du projet sont synthétisées ci-dessous :

1. Des décalages de projets qui impactent le calendrier opérationnel prévisionnel :

Une nécessaire adaptation du planning de réalisation des travaux de collecte a ainsi été imposée à la Ville, en raison de contraintes émanant de partenaires extérieurs, dont la Sadev 94, le Conseil général du Val-de-Marne, la SEMISE en tant qu'aménageur sur l'ANRU Balzac.

Pour exemples, les difficultés rencontrées dans les acquisitions foncières de la ZAC Rouget de Lisle par la SADEV et le retard pris par le Conseil général du Val-de-Marne dans la réalisation du site propre de la RD5 dans son tronçon Sud ont imposé un décalage temporel dans la réalisation des travaux de pose du réseau permettant la connexion du

secteur Balzac au terminal de collecte. En conséquence, la mise en service du réseau Balzac se trouve décalée de 2014 à début 2016.

La concomitance des travaux dans le périmètre de l'ANRU Balzac ont également fortement impacté le calendrier prévisionnel.

2. Des évolutions du plan de masse de la ZAC Rouget de Lisle qui impactent directement le projet de collecte, un tramway qui impose ses contraintes :

La modification de l'implantation du terminal (recul de 7,5 m vers le nord) en lien avec les évolutions du plan de la ZAC, ont complexifié la réalisation de cet équipement.

Le positionnement des constructions au sein de la ZAC a par ailleurs amené à revoir en totalité le projet de desserte, tant en terme de réseaux que de positionnement des bornes de collecte.

Le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) du tramway Paris-Orly approuvé par le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) le 11 avril 2012, a imposé aux différents concessionnaires un décalage de leurs réseaux à l'extérieur de l'emprise du tramway. Or, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des réseaux de la ZAC Rouget de Lisle, la priorité a été donnée aux réseaux déjà présents sous trottoirs, ce qui a conduit à déplacer et approfondir le réseau de collecte pneumatique. En effet, initialement situé sous trottoir à faible profondeur, celui-ci se trouve dorénavant projeté sous les places de stationnement à une profondeur supérieure.

3. Une problématique de référencement des réseaux existants dans le quartier du 8 mai 45 :

Un approfondissement général du réseau sur le secteur du 8 mai 1945 (+ 65 cm) en moyenne a été rendu nécessaire en raison d'un problème de référencement des réseaux existants.

Les modifications techniques apportées au réseau de collecte pneumatique sont dues à un complément de précisions que les concessionnaires ont fourni dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011.

Ces précisions inconnues au moment de la signature du marché de conception-réalisation conduisent à un approfondissement général du réseau afin que celui-ci n'intercepte pas les réseaux existants.

4. Des difficultés techniques opérationnelles :

Des imprévus rencontrés lors de l'exécution des travaux de pose du réseau dans le secteur Balzac ont eu un impact important, impliquant la modification du tracé du réseau rues Simone de Beauvoir et Elsa Triolet, l'évacuation de terres polluées en quantité supérieure au prévisionnel, avec des intempéries à répétition qui ont ralenti l'avancée du chantier.

Les travaux de construction du terminal ont également été perturbés par la découverte de blocs béton de grand volume, blocs qui ont dû être démolis au brise-roche hydraulique, l'évacuation de volumes importants de terres polluées, avec des épisodes multiples d'intempéries.

5. Des équipements complémentaires pour le terminal de collecte

A la demande du maître d'ouvrage les équipements complémentaires suivants doivent être mis en place dans le terminal :

- Une alarme anti-intrusion conforme au modèle actuellement utilisé dans les bâtiments communaux
- Une arrivée d'eau et une ligne téléphonique sur la toiture pour permettre l'arrosage automatique des plantations futures

- La pose de sous-compteurs eau et électricité pour le suivi des consommations du local propreté et de l'arrosage des espaces végétalisés en toiture
- Un système de régulation du chauffage du local propreté
- Un système de contrôle des accès au terminal (accès par badge pour les piétons côté RD5 et rue Coquelin et visiophone au niveau de la porte d'accès camions rue Coquelin)

Ce 4<sup>ème</sup> avenant est intervenu après une période de négociation de 9 mois (décembre 2013 à août 2014) entre les services techniques de la Ville et le groupement Sita – Ros Roca.

Les lignes directrices de ces négociations ont porté sur les éléments suivants :

1. Anticiper les évolutions prévisibles du projet a priori et limiter la gestion a posteriori des problématiques.
2. Conserver la structure du marché d'origine constitué de 5 phases et son architecture basée sur un prix global et forfaitaire.
3. Adapter le marché aux évolutions techniques, financières et calendaires survenues depuis 2011.

Cet avenant d'un montant de 5 126 929,04 € TTC a porté le montant total du marché (tranches ferme et conditionnelle) à 36 921 993,07 € TTC. L'augmentation globale du marché tous avenants confondus est de 18,24 %.

## **1.2- Bilan environnemental du traitement des déchets**

### **La prévention des déchets**

Réduire les déchets à la source, c'est l'une des priorités que s'est fixée le Syctom. Parmi les orientations retenues, son plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 » permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs programmes locaux de prévention. L'appui du Syctom se traduit par du soutien méthodologique et des aides financières aux initiatives de terrain : organisation d'actions et d'opérations d'animation et de sensibilisation, déploiement de campagnes de communication, aides à la création de structures de réemploi...

Pour succéder, au plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », un nouveau plan d'accompagnement, en cours de préparation, sera soumis à un groupe de travail composé d'élus du Syctom.

Par ailleurs, le Syctom a reconduit pour la deuxième année son partenariat avec Emmaüs Liberté et Sita Ile-de-France, pour la prise en charge d'objets réemployables à la déchetterie d'Ivry-Paris XIII. En 2014, 3 tonnes d'objets ont été déposées, principalement des livres, des jouets, du mobilier, des vêtements et des bibelots.

### **La valorisation matière**

A l'heure de la transition énergétique, le traitement des déchets s'inscrit plus que jamais dans une logique d'économie circulaire. Face à la raréfaction des ressources naturelles, les déchets deviennent une précieuse alternative à l'utilisation des énergies fossiles et des matières premières d'où l'objectif premier du Syctom : valoriser toujours plus et mieux.

Les quantités des collectes sélectives ont augmenté entre 2013 et 2014 (+3,7%) tandis que la quantité des objets encombrants traités par le Sycotom a diminué (- 1,4%).  
67% des déchets du Sycotom sont valorisés sous forme de vapeur ou d'électricité (correspondant à 300 000 équivalents-logement de 70 m<sup>2</sup> alimentés en chaleur).  
29,5% des déchets (soit 711 773 tonnes) sont recyclés en nouvelles matières premières (plastique, papier, acier, aluminium, verre...) ou mâchefers.

#### Convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques : un flux à haute valeur ajoutée

Le 10 décembre, le Sycotom signait la première convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques, avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation Nespresso. Conclue pour trois ans, cette convention permettra de bénéficier du fonds de dotation créé par Nespresso (300 € / tonne) et d'un soutien d'Eco-Emballages d'un montant équivalent, soit au total près de 600 € pour chaque tonne recyclée (hors prix de vente). Ces financements viennent soutenir l'investissement du Sycotom pour l'exploitation de ce nouveau flux à haute valeur ajoutée.

#### Démarche d'extension du tri à tous les emballages plastiques

En 2014, la démarche d'extension du tri à tous les emballages plastiques sur le bassin du centre de tri à Sevran s'est poursuivie, avec l'expérimentation de nouveaux débouchés et la modernisation du dispositif de tri.

Suite à ces travaux, 5 nouvelles communes ont intégré le bassin versant du centre de tri (Le Bourget, Drancy, Dugny, Les-Pavillons-sous-Bois et Villemomble). En 2015, elles pourront bénéficier de l'extension des consignes de tri de tous les emballages plastiques, en candidatant à l'appel à projets d'Eco-Emballages pour la relance du tri. En 2014, l'éco-organisme a en effet initié un « plan d'action pour le recyclage » et propose d'investir 90 millions d'euros d'ici fin 2016, pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités locales dans l'amélioration de la collecte et du tri.

### **La valorisation organique et énergétique**

Les déchets représentent aujourd'hui une part considérable du mix énergétique français. Ainsi, le Sycotom développe avec ses partenaires, la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), des solutions pour récupérer l'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères et l'optimiser. L'amélioration de la valorisation énergétique est au cœur des enjeux du Sycotom.

Dans les trois centres de valorisation énergétique du Sycotom, la chaleur dégagée par l'incinération des déchets est valorisée sous forme de vapeur et d'électricité. Cette dernière sert essentiellement les besoins des usines, garantissant leur autosuffisance énergétique. La chaleur produite permet d'alimenter les réseaux de la CPCU.

En 2014, les unités d'Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux ont valorisé plus de 1,7 million de tonnes d'ordures ménagères résiduelles et permis l'alimentation en chauffage urbain de plus de 300 000 équivalents-logement de 70 m<sup>2</sup>. Le Sycotom a ainsi fourni 43% de l'énergie distribuée par la CPCU. En fournissant à court terme à la CPCU 50% de son énergie, le Sycotom permettra à son partenaire d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Il contribue ainsi à l'obtention du label européen « réseau de chaleur vert ».

## Lancement de la reconstruction à Ivry-Paris XIII

En juillet 2014, le marché de conception-construction-exploitation a été attribué au Groupement IP13, filiale de Suez Environnement et laisse une large part à l'intégration urbaine du futur site.

La tranche ferme de ce marché concerne l'exploitation de l'unité d'incinération des ordures ménagères actuelle et la réalisation des études préalables à la construction de la future installation.

A l'issue de cette première phase, le Comité syndical devra se prononcer sur les tranches conditionnelles et choisir le mode de traitement et de valorisation à privilégier.

Le futur centre pourrait coupler une unité de valorisation énergétique et une unité de valorisation organique.

### Une étude biodéchets

Les études pour la collecte des biodéchets se sont poursuivies en 2014 avec notamment une étude de gisement sur le bassin versant de Romainville et des études locales de faisabilité (analyse technique et financière sur les villes de Vitry-sur-Seine, Paris, Villemomble, Neuilly-Plaisance et les communautés d'agglomération de l'aéroport du Bourget et Est Ensemble).

### Des consommations d'énergie sous contrôle

Le Sycotom s'est engagé en 2014 dans le dispositif de certificat d'économie d'énergie (CEE). Il permet à des acteurs publics d'inciter des prestataires à limiter les consommations d'énergie. Des objectifs de réduction de consommation d'énergie sont fixés pour trois ans. A la fin de la période, s'ils ne sont pas atteints, les prestataires doivent verser une pénalité de 2 centimes par kWh manquant.

### **La surveillance des rejets atmosphériques**

Le Sycotom poursuit sa politique volontariste de mesure et de surveillance des impacts de ses centres de valorisation énergétique à travers des contrôles venant s'ajouter à ceux réalisés par les exploitants. Pour ce faire, il mandate lui-même des laboratoires indépendants aussi bien pour la surveillance des rejets atmosphériques que pour le contrôle des impacts dans l'atmosphère ou dans l'environnement immédiat des installations. Les rejets liquides sont eux aussi contrôlés par les exploitants, en sortie de chacune des installations.

Concernant les rejets atmosphériques, les résultats de ces mesures montrent que les émissions de chaque centre se situent, encore en 2014, bien en deçà des seuils autorisés. L'impact sur l'environnement des retombées des émissions atmosphériques de dioxines-furannes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance. Il comporte des relevés de jauges « Owen » et des campagnes ponctuelles de biosurveillance.

L'ensemble de ces données est transmis aux communes d'accueil et riveraines des centres, aux commissions de suivi de site (CSS), aux comités de suivi des chartes de qualité environnementale.

En 2014, Airparif a également rendu public les résultats d'une campagne de mesure de métaux et de particules dans l'air ambiant autour de l'usine d'incinération des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII réalisée du 16 septembre au 27 octobre 2013. Ils montrent que les émissions de l'usine n'ont aucun impact sur le niveau de particules et de métaux. Les résultats sont conformes à ceux enregistrés dans cette partie de l'agglomération parisienne.

## **Le transport fluvial**

En 2014, environ 360 000 tonnes de déchets ont ainsi été transportées par voie d'eau. Une hausse conséquente comparée à 2013 qui s'explique par la reprise de l'évacuation fluviale des mâchefers en sortie d'Isséane.

Ce type de transport est également privilégié pour le transport du papier, des cartons et des plastiques, une fois valorisés. Il représente, en 2014, 31% des transports du Sycdom.

## 1.3- Les déchets non ménagers

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser les coûts de collecte et de traitement, de sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et d'inciter à développer la prévention et le tri.

### Les catégories de déchets collectés sont :

- Les déchets industriels banals (DIB) : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par l'activité artisanale, commerciale ou industrielle et les administrations
- Les déchets des marchés du centre et du 8 mai 45
- Les déchets de nettoyage et de travaux (balayures, boues de curage, gravats)
- Les « dépôts sauvages »
- Les déchets verts des espaces publics municipaux
- Les déchets des activités de soins du secteur diffus (professionnels de santé libéraux)
- Les cadavres d'animaux ramassés sur le domaine public

Les objectifs de propreté urbaine et le nombre de chantiers réalisés par la collectivité influencent la production de déchets communaux. Les résultats de la collecte des déchets non ménagers, en 2014, montrent une augmentation des tonnages collectés, de l'ordre de **3 %** par rapport à l'année précédente.

Catégorie de collecte	2014 (tonnes)	2013 (tonnes)	Evolution (en %)
Déchets de nettoyage (sable, feuilles mortes et déchets issus du balayage des voies)	<b>1 964</b>	1 928	+ 1,9
Déchets issus de travaux (gravats)	<b>107</b>	550	- 80,5
Boues de curage	<b>221</b>	202	+ 9,5
Déchets divers (corbeilles de propreté et dépôts sauvages)	<b>1 895</b>	1 488	+ 27,4
Déchets issus du service des espaces verts (déchets végétaux + déchets divers)	<b>385</b>	318	+ 21
Déchets des marchés (centre-ville et 8 mai 45)	<b>997</b>	924	+ 8
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>5 569</b>	5 410	+ 3

*Collectes de déchets non ménagers réalisées par la Ville de Vitry-sur-Seine*

### 1.3.1- L'organisation des collectes

#### Collecte des déchets industriels banals (DIB)

La prise en charge des déchets des activités par la collectivité n'est pas obligatoire et ne peut se faire que si cette collecte ne modifie pas les conditions techniques et économiques du service public d'élimination des déchets ménagers. Dès lors, la collectivité doit mettre en place une redevance spéciale qui finance la collecte des DIB.

Les déchets industriels banals sont collectés avec les ordures ménagères, deux à trois fois par semaine, auprès de commerçants, industriels et administrations (149 contrats redevance spéciale en 2014). Les tonnages de DIB collectés sont inclus dans la collecte des ordures ménagères en mélange. On estime les quantités collectées en 2014 à 2 600 tonnes soit 10,5 % de la quantité de déchets ménagers collectés en bacs sur la commune.

Depuis 2012, la ville propose également des bacs de collecte sélective aux professionnels.

#### Collecte des Marchés du Centre et du 8 mai 45

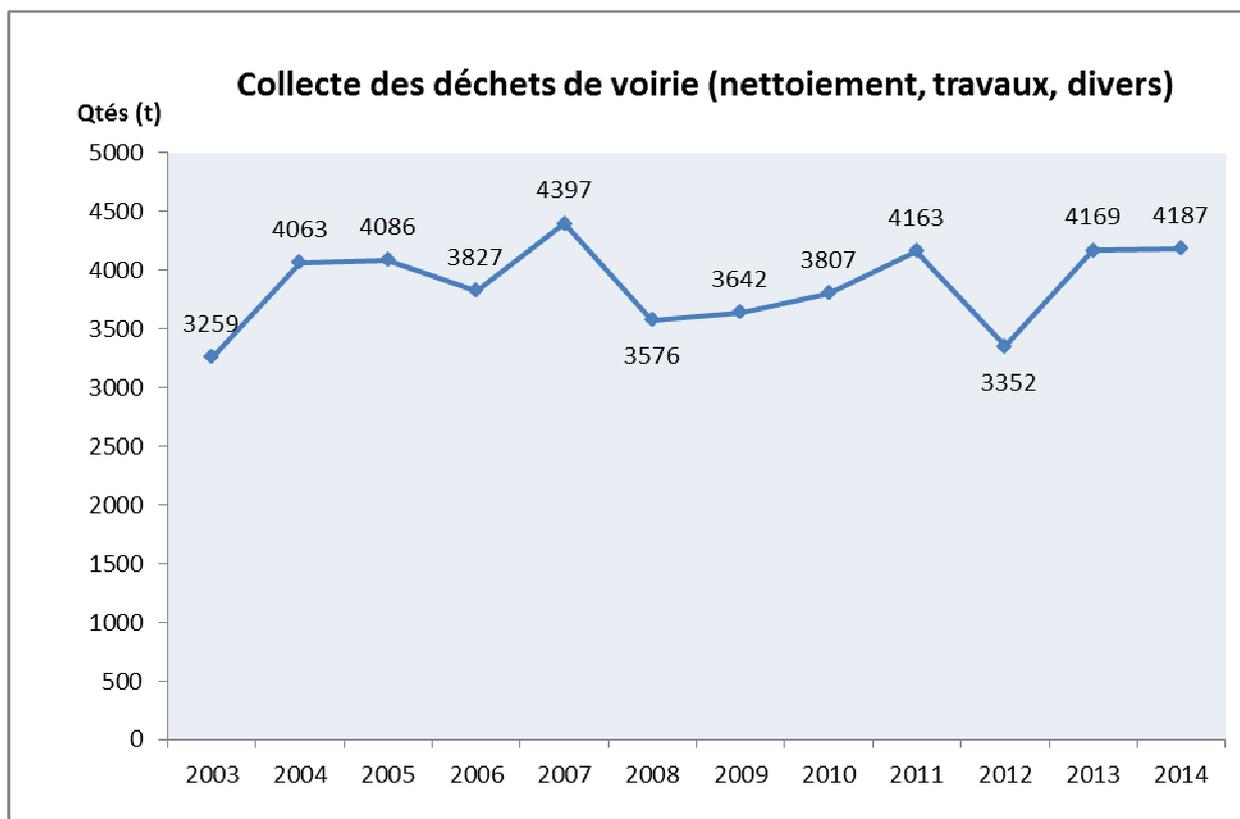
Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, la gestion du marché du Centre, comme du marché du 8 mai 1945, fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société Géraud.

La collecte des déchets est sous-traitée à la société Véolia. Les déchets collectés sont déversés sur le centre de transfert géré par la société Tais/Généris à Villeneuve-le-Roi.

En 2014, 997 tonnes de déchets ont été collectées sur ces marchés, soit une augmentation de 8% par rapport à 2013.

#### Collecte des déchets de voirie

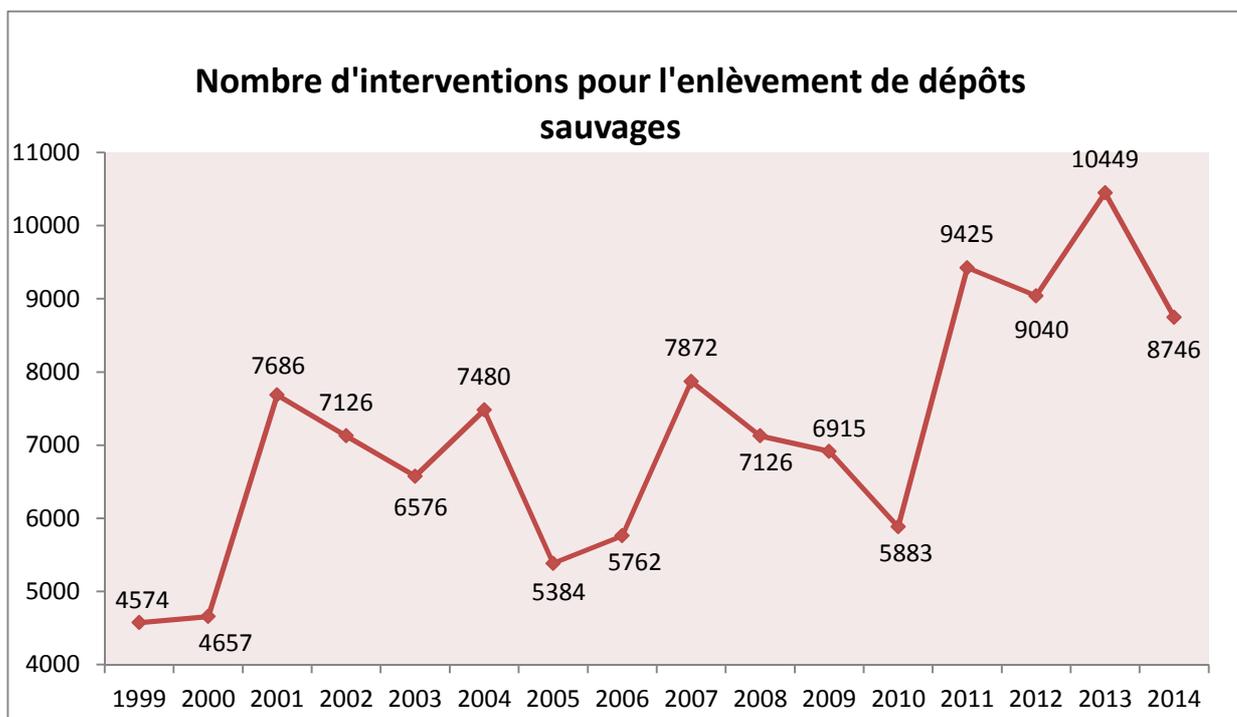
Ces déchets (balayures, boues de curage, gravats, corbeilles propreté) sont collectés quotidiennement sur le domaine public en vue d'assurer la propreté urbaine. On constate une augmentation de 0,4 % des déchets de voirie collectés par rapport à l'année précédente.



Deux corbeilles compactrices solaire ont été installées sur la ville. La première, en 2012, à la gare centrale et la seconde, en 2013, à la gare des Ardoines.

### Les dépôts « sauvages »

Ces déchets sont collectés régulièrement par une benne de repasse sur le domaine public. On constate une diminution de 16,3 % du nombre des dépôts sauvages collectés par rapport à l'année précédente.



*Evolution du nombre de dépôts sauvages de plus de 1 m<sup>3</sup> collectés sur le domaine public – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

Une procédure a été établie afin de dresser des procès-verbaux à l'encontre des personnes effectuant des dépôts sauvages et de mettre en recouvrement les frais afférents.

Lorsqu'un dépôt sauvage est constaté sur le domaine public, les coordonnées de la personne responsable du délit sont alors recherchées par la police municipale.

Si l'auteur du dépôt est identifié, la ville établit une mise en demeure ainsi qu'un procès-verbal de délit.

Si le dépôt sauvage n'est pas évacué après cela, la ville dresse un procès-verbal de constat de carence et un devis est demandé pour l'enlèvement du dépôt.

Un prestataire procède ensuite à son enlèvement et un état de recouvrement est envoyé à la personne responsable du dépôt sauvage.

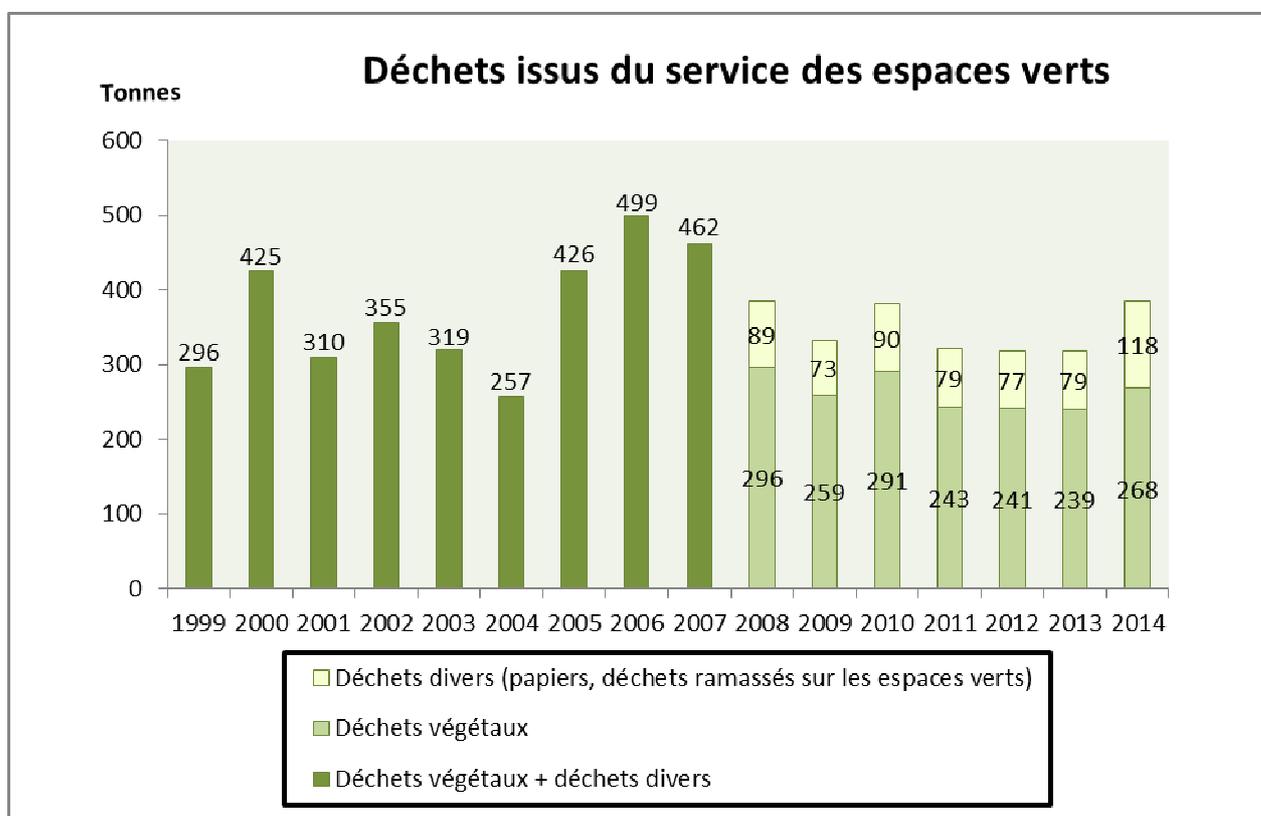
Cette procédure a débuté le 25 février 2012.

En 2014, 11 états de recouvrements ont été envoyés pour un montant total de 3 660 €.

En cas de non identification des personnes responsables des dépôts sauvages, le service municipal de collecte procède à leurs enlèvements.

## Les déchets du service des espaces verts

Ces déchets (déchets végétaux et déchets divers) sont collectés et stockés temporairement par la régie des Espaces Verts. Leur tonnage peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction de l'importance des travaux d'entretien et de la pousse des végétaux, liée aux conditions climatiques. La quantité produite en 2014 a augmenté par rapport à 2013 (+ 21%).



## Les cadavres d'animaux

La collecte des cadavres d'animaux, réalisée pour assurer l'hygiène publique, est confiée par la Ville à un prestataire qui doit assurer un traitement correct par des filières réglementaires. La prestation est facturée par forfait en fonction du nombre d'habitant.

## Les déchets des activités de soins du secteur diffus

En partenariat avec les instances représentatives des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, infirmières) la commune a initié en 1996 l'organisation d'un ramassage mensuel ou trimestriel, en porte à porte, des déchets d'activités de soins chez les praticiens libéraux. Cette collecte est réalisée par un prestataire privé homologué qui propose un contrat aux professionnels intéressés (une centaine de professionnels adhèrent à la démarche). La Ville participe financièrement sous forme de subvention.

En 2014, 107 praticiens (dentistes, généralistes, spécialistes, infirmiers, association de lutte contre le SIDA) ont ainsi été subventionnés par la ville pour un montant total de subvention de 7 576 euros.

Le Centre Municipal de Santé fait collecter ses déchets d'activités de soins par un prestataire privé. Ils sont éliminés à l'usine d'incinération de Créteil. 960 conteneurs ont été collectés soit un volume de 7 781 litres.

### **1.3.2- Traitement et valorisation**

- Les déchets industriels banals sont dirigés, avec les ordures ménagères résiduelles, vers l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine et donc valorisés sous forme énergétique.
- Les enrobés de voirie sont pris en charge par le centre de valorisation de la société Emulithe à Villeneuve-le-Roi. Ils font l'objet d'une valorisation matière.
- Les boues de curage (221 tonnes) sont traitées par la société ECOPUR pour permettre une réutilisation du sable qu'elles renferment dans le cadre de travaux de terrassement ou de voirie.
- Les déchets verts des services sont collectés par la société TAIS (Véolia) dans le cadre d'un marché public puis acheminés sur un site de transfert (à Villeneuve-le-Roi) avant d'être compostés.
- Les déchets de voirie ultimes (gravats) sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique (classe II) de la SARM à Villeneuve-le-Roi ou en centre de classe III pour les inertes (gravats).

La Ville de Vitry-sur-Seine suit le devenir des déchets issus des activités des services. Dans le cadre des travaux de voirie, par exemple, des filières permettant l'épuration et la réutilisation des matériaux sont utilisées. Les sables issus des boues de curage des réseaux d'assainissement sont dirigés vers une filière de ce type.

## **II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser l'évolution des coûts de collecte et de traitement et d'éviter de faire supporter aux ménages le coût de la collecte et de l'élimination des déchets non ménagers.

### **2.1- Le mode d'exploitation**

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents.

La Ville fait réaliser, dans le cadre d'un marché de collecte, une partie des interventions de collecte à une entreprise prestataire. La majeure partie de la collecte des ordures ménagères reste prise en charge en régie par les services municipaux (Service Entretien-Exploitation).

<b>Catégorie de collecte</b>	<b>Intervention en régie</b>	<b>Intervention par entreprise</b>
Ordures ménagères	70 %	30 %
Collectes sélectives multimatériaux	60 %	40 %
Collectes du verre	0 %	100 %
Encombrants	67 %	33 %
Déchets toxiques	0 %	100 %
Marchés du centre-ville et du 8 mai 45	0 %	100 %
Déchets végétaux	0 %	100 %
Bornes d'apport volontaire (verre et papiers)	0 %	100 %
Dépôts sauvages (> 1 m <sup>3</sup> )	80 %	20 %
Bornes propreté	67 %	33 %
Voirie-nettoisement	70 %	30 %

*Répartition des modes d'exploitation de collecte des déchets ménagers et non ménagers en 2014 – service Environnement (source : service Entretien Exploitation)*

Montant et durée du marché de collecte :

<b>Prestations</b>	<b>Titulaire du marché</b>	<b>Montant du marché (2007 – juin 2014) 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>Montant du marché (juillet 2014 – juin 2017) 2<sup>ème</sup> semestre</b>
Collecte des Ordures ménagères résiduelles	Véolia	381 302,5 € HT	336 459 € HT
Collecte des emballages recyclables		87 645 € HT	78 365 € HT
Collecte du verre		244 168 € HT	204 033 € HT
Collecte des déchets verts		97 652 € HT / an	97 652 € HT / an
Collecte des encombrants		1 244 € HT / jour	1 060 € HT / jour
Collecte et traitement des déchets toxiques		Collecte : 591 € HT / demi-journée Traitement : 3,62 € HT / kg	Collecte : 591 € HT / demi-journée Traitement : 1,10 € HT / kg
Collecte des déchets électriques et électroniques		550 € HT / jour	-

Le marché prévoit également la mise à disposition, selon les besoins de la ville, de bennes de collecte avec ou sans équipages.

On note une baisse des coûts de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables sur le nouveau marché.

## 2.2- Le coût du service et son financement

### 2.2.1- Les résultats 2014 du SYCTOM

Les dépenses de fonctionnement (383 millions d'euros) ont augmenté de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'exploitation ont représenté 52,5% des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 2,7 % par rapport à 2013. Cette légère hausse est liée à celle du coût de traitement de la collecte sélective, en raison d'une hausse des tonnages 2014 et de dépenses complémentaires de gros entretien et réparations à Ivry-Paris XIII, afin de poursuivre et garantir le bon fonctionnement de l'installation.

En 2014, le soutien du Syctom au profit des collectivités adhérentes s'est élevé à 125,89 € par tonne entrante de collecte sélective, auquel s'ajoutent le reversement du barème E d'Eco-Emballages, des aides supplémentaires du Syctom et le soutien d'Eco-Mobilier.

Avec un effectif pourvu de 115 agents, la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit 7,4 millions d'euros en 2014.

Les amortissements représentent environ 56 millions d'euros en 2014 et n'ont évolué que faiblement par rapport à 2013. Leur niveau élevé assure un fonctionnement abondant de la section d'investissement, permettant de limiter l'endettement du Syctom.

Les dépenses d'investissement (33 millions d'euros) ont diminué de 46,1 % par rapport à l'exercice précédent.

La nouvelle baisse des dépenses d'équipement (6,6 millions d'euros en 2014 contre 18 millions d'euros en 2013 et 2012) s'explique par l'interruption provisoire de certains projets (centre multifilière à Romainville et centre de valorisation des biodéchets et des boues au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois) et la poursuite des procédures mobilisant peu de crédits sur d'autres projets (centre de tri à Paris XVII, traitement des fumées et intégration urbaine du centre d'incinération à Saint-Ouen). L'année 2014 a néanmoins été marquée par l'attribution du marché de reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII au groupement IP13.

Les recettes d'investissement (93 millions d'euros) ont diminué de 7,6 %. Elles proviennent essentiellement des amortissements.

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le Syctom s'est désendetté, avec une diminution de 25,4 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2014, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 3,93 %, contre 3,98 % en 2013. Une stabilité relative qui s'explique par la part des emprunts à taux fixe (65 %). Les charges financières du Syctom sont passées de 21,7 millions d'euros à 20,4 millions d'euros, soit une baisse de 1,3 millions d'euros (- 6 %), due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux variables historiquement bas en 2014.

Les recettes de fonctionnement (400 millions d'euros) ont diminué de 0,6 %.

La part du produit de la redevance versée par les collectivités adhérentes au Syctom couvre 71,9 % des recettes.

En 2014, dans l'attente des orientations de la mandature, la redevance a été maintenue à un niveau proche de celui de 2012. A noter qu'en 2013, le Syctom l'avait réduite de manière significative (environ - 10%), compte tenu des économies réalisées et de l'étalement du programme d'équipement. Ainsi s'explique le niveau plus élevé de la redevance en 2014, également lié à une légère progression des tonnages.

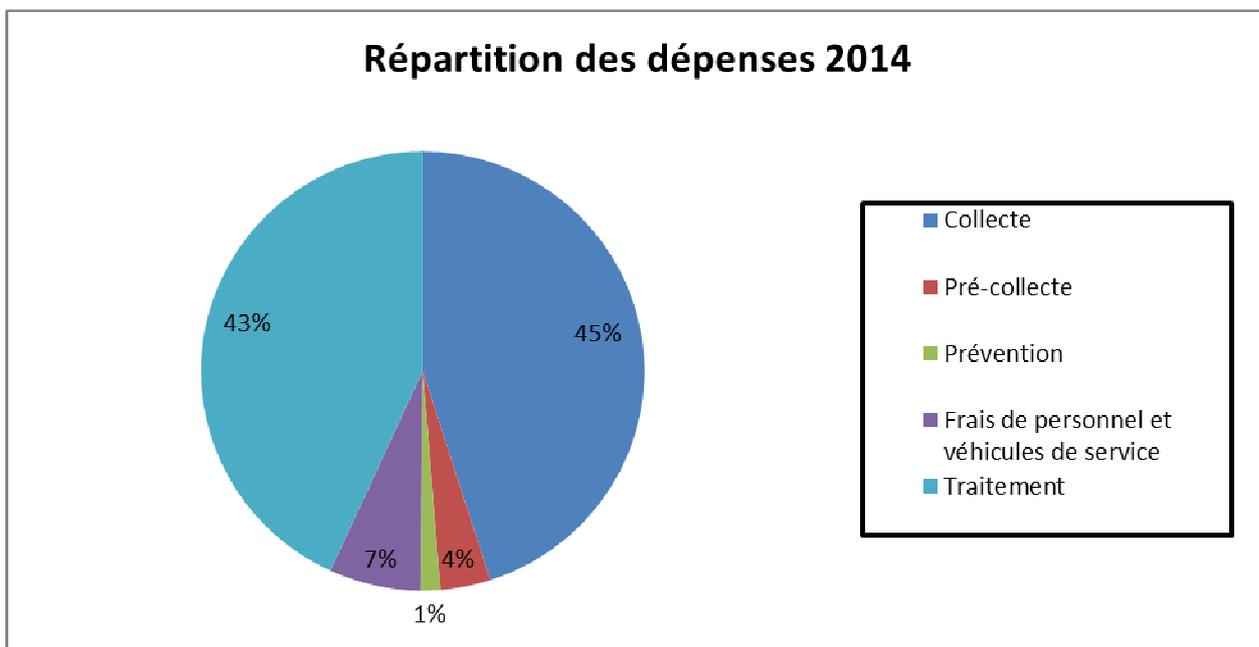
Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues des centres de valorisation énergétique et les différents matériaux issus du tri des collectes sélectives, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. La diminution des recettes de vente de ces produits, entre 2013 et 2014, s'explique par une production moindre d'électricité, liée aux pannes des groupes turbo-alternateurs à Isséane (printemps 2014) et à Ivry-Paris XIII (été 2014). A cela s'ajoute la baisse du prix de vente de certaines matières. En revanche, les aides des éco-organismes sont en nette hausse. Compte-tenu des bonnes performances de valorisation, le soutien eco-Emballages progresse de 2,6 millions d'euros et celui d'Eco-Mobilier de 2,5 millions d'euros.

<b>Budget 2014</b>	<b>Dépenses en € TTC</b>	<b>Variation 2013-2014</b>	<b>Recettes en € TTC</b>	<b>Variation 2013 - 2014</b>
<b>Investissement</b>	33 380 309	- 46,1 % (- 28 570 561 €)	89 453 838	- 3,4 % (- 3 181 798 €)
<b>Fonctionnement</b>	383 012 958	+ 2,3 % (+ 8 665 847 €)	397 836 465	- 0,6 % (- 2 217 934 €)

*Budget du SYCTOM en 2014 – service Environnement (source : SYCTOM)*

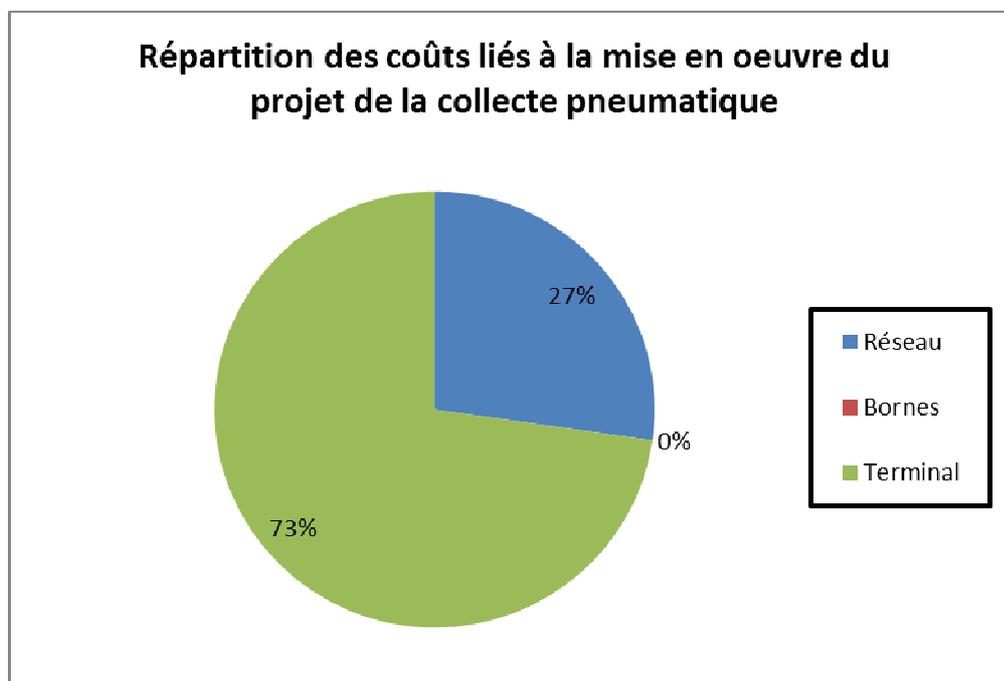
## 2.2.2- Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 691 000 €** en 2014. Voir détails dans le tableau en annexe 1.



La participation (redevance) versée par la ville au SYCTOM a augmenté de 9,6 % entre 2013 et 2014.

A ce montant, il convient d'ajouter la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique qui s'élève à 3 845 000 € en investissement.

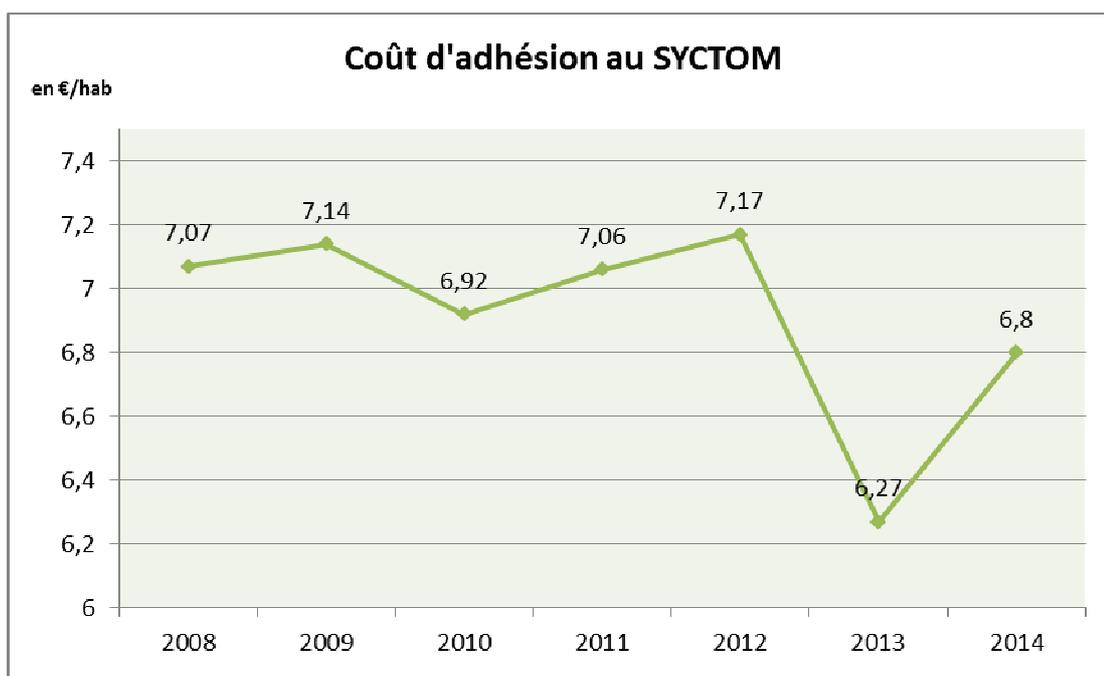


## Dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets ménagers

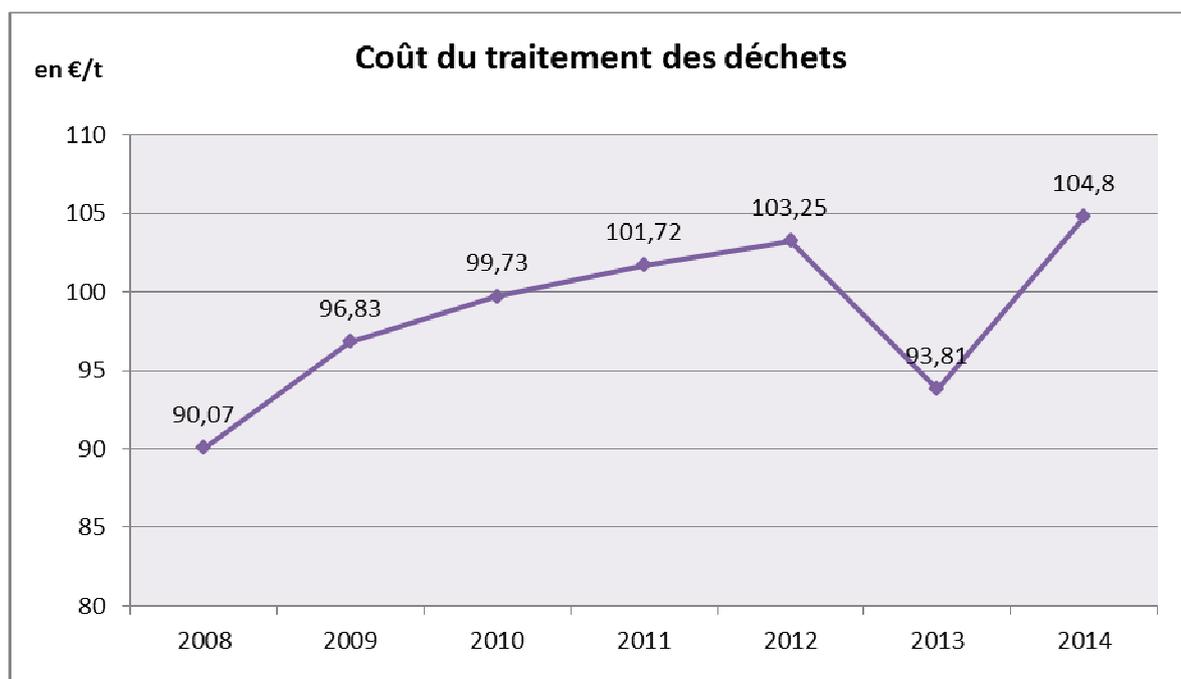
Les dépenses liées au traitement des déchets ménagers comprennent les participations versées au SYCTOM pour l'utilisation des unités d'incinération et de valorisation énergétique, des centres de tri et des déchetteries. Ce montant inclut une part calculée au nombre d'habitant et une part calculée selon les tonnages déversés. Dans le cadre du SYCTOM, les coûts supportés par les collectivités adhérentes sont ramenés à une valeur moyenne, tous types de déchets traités confondus et valables pour l'ensemble du périmètre couvert par le Syndicat.

Le montant du traitement des déchets calculé au prorata des tonnages déversés est en 2014 de 2,713 millions d'euros (+ 10,6 % par rapport à 2013) et la participation au nombre d'habitants desservis s'élève à 592 565 € (+ 9,6 % par rapport à 2013).

Tarif des redevances Syctom	Tarif 2014	Tarif 2013
Coût d'adhésion au SYCTOM (part habitant)	<b>6,80 €/hab</b> (+ 8,5 %)	<b>6,27 €/hab</b>
Coût du traitement des déchets (part tonnages)	<b>104,80 €/tonne</b> (+ 11,7 %)	<b>93,81 €/tonne</b>



Evolution des coûts d'adhésion versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)



*Evolution des coûts de traitement des déchets versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)*

Les coûts réels de traitement, pour le SYCTOM, présentent des écarts importants selon la catégorie de déchets prise en charge :

Filière de traitement	2014 (€ / tonne)	2013 (€ / tonne)	Evolution (%)
<b>Incinération</b>	<b>89</b>	86	+ 3,5
<b>Enfouissement</b>	<b>103</b>	101	+ 2
<b>Tri encombrants</b>	<b>98</b>	109	- 10,1
<b>Tri des collectes sélectives</b>	<b>248</b>	252	- 1,6

*Le coût réel du traitement par les différentes filières pour le SYCTOM*

Le coût net de traitement des collectes sélectives est passé de 110,85 €/t en 2013 à 107 €/t en 2014 soit une diminution de 3,6 %.

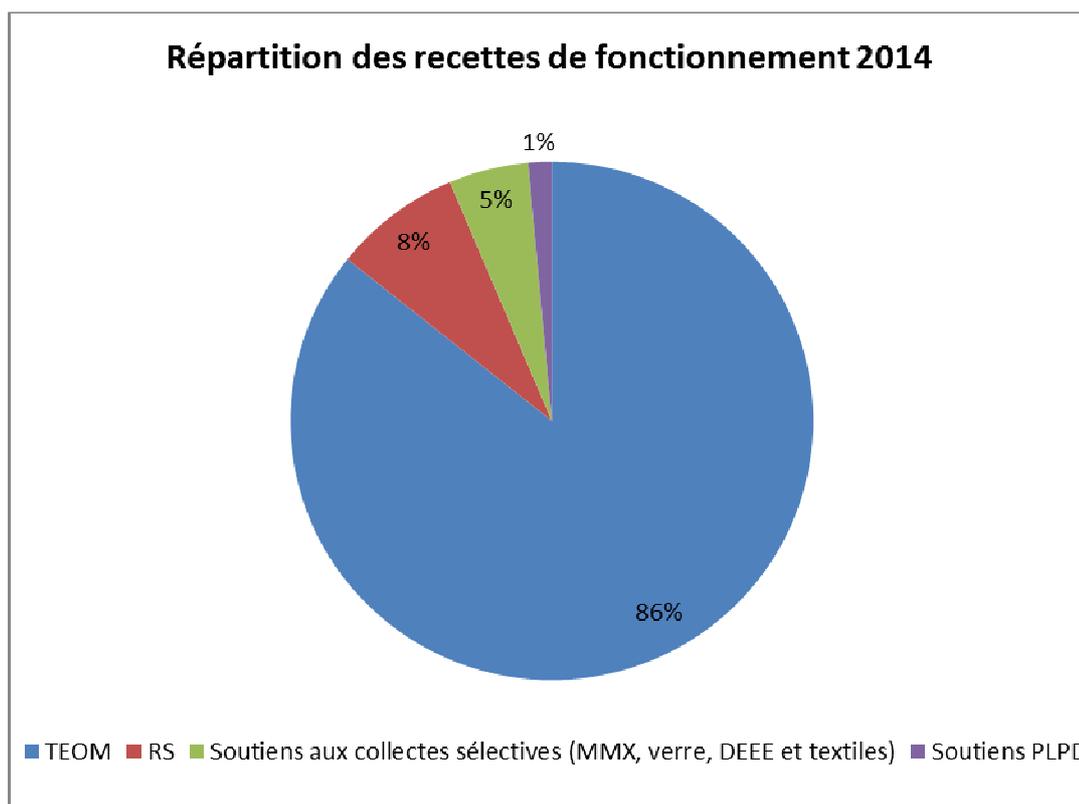
Le coût de traitement de la tonne incinérée et valorisée est en augmentation de 3,5 %.

## **2.2.3- Les sources de financement**

### **2.2.3.1- Recettes de fonctionnement**

Le service est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale perçue pour la collecte des déchets industriels banals (DIB) et les recettes issues de la valorisation des matériaux triés en collecte sélective. Le budget général de la collectivité et les subventions perçues pour le développement des collectes sélectives complètent le budget (voir détails en annexe 1).

## Répartition des recettes de fonctionnement 2014

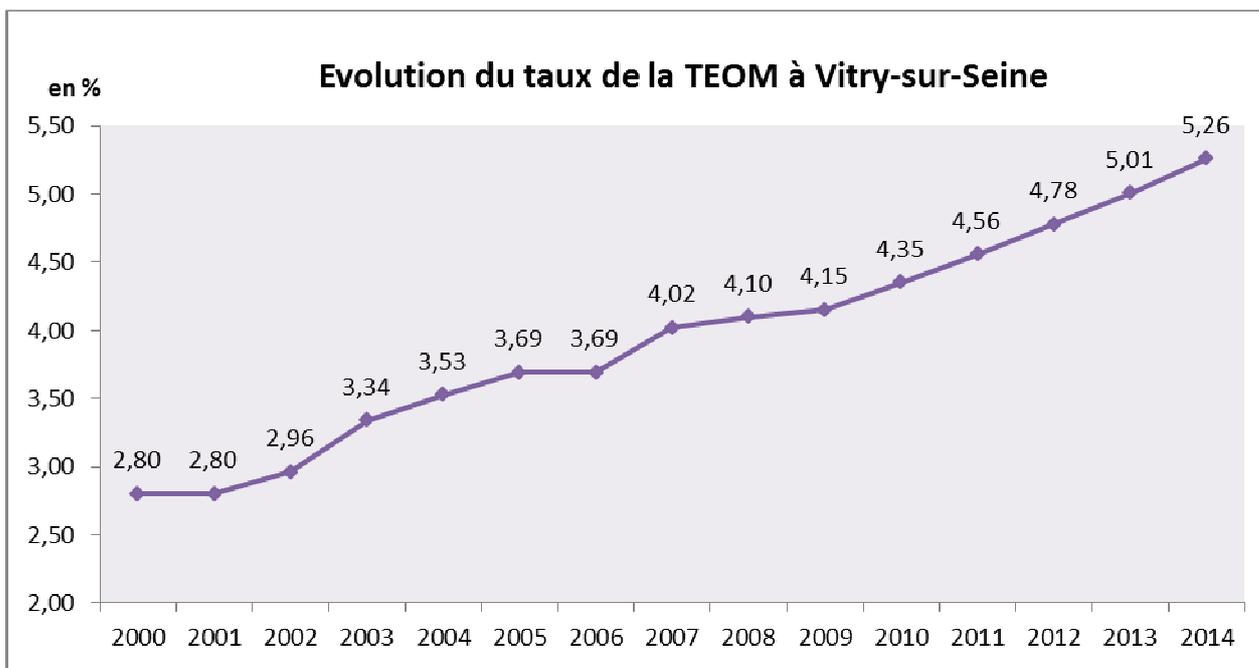


### La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct qui porte sur les immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est redevable par les propriétaires ou les usufruitiers qui la répercutent, le cas échéant, de plein droit, sur les locataires. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est décidé, annuellement, par délibération du Conseil municipal, les services des Impôts étant chargés de procéder au recouvrement des sommes correspondantes. 18 690 redevables (entreprises ou particuliers) paient la TEOM à Vitry-sur-Seine.

Dans le cadre du financement de l'ouvrage collecte pneumatique, le taux de la TEOM est augmenté de 5% par an entre 2009 et 2017. Le taux de la collectivité reste cependant dans les plus faibles du département et de la région.

Le taux de la TEOM, fixé par la collectivité, est de **5,26 %** en 2014 (5,01 % en 2013). Le produit perçu en 2014 atteint **5 995 354 euros**.



### La redevance spéciale

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et l'élimination des déchets industriels banals (DIB). La perception de cette redevance est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 pour les communes qui ont opté pour la TEOM et qui collectent les déchets banals des activités, assimilables aux ordures ménagères. Depuis 1993, la Ville met à la disposition des commerçants, artisans et industriels le souhaitant, un service de collecte et de traitement des DIB, moyennant une redevance assise sur le volume des bacs mis à disposition, la densité des déchets produits et les fréquences de collecte.

Les bases de calcul de la redevance (prenant en compte le matériel, la collecte et le traitement) sont fixées chaque année par délibération du Conseil Municipal.

La redevance spéciale perçue en 2014, pour **149 contrats** de collecte, atteint **552 913 euros** (- 1,3 % par rapport à 2013 et 2 contrats supplémentaires).

#### Le montant de la redevance annuelle est établi comme suit pour 2014

- ✓ Forfait fixe de 119,60 € (+ 2,35 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte hebdomadaire : 1,71 € par litre (+ 0,01 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte deux fois par semaine : 3,38 € par litre (+ 0,01 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte trois fois par semaine : 5,06 € par litre (+ 0,02 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte quatre fois par semaine : 6,74 € par litre (+ 0,03 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte cinq fois par semaine : 8,42 € par litre (+ 0,04 € par rapport à 2013)
- ✓ Tarif pour une collecte six fois par semaine : 10,10 € par litre (+ 0,05 € par rapport à 2013)

## Les subventions

Les reversements issus de la collecte des déchets électriques et électroniques, des textiles, du tri des matériaux, de l'éloignement aux centres de tri, les subventions de communication sur la collecte sélective et les soutiens perçus pour le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) correspondent à 6 % du montant total des recettes (voir détails en annexe 1).

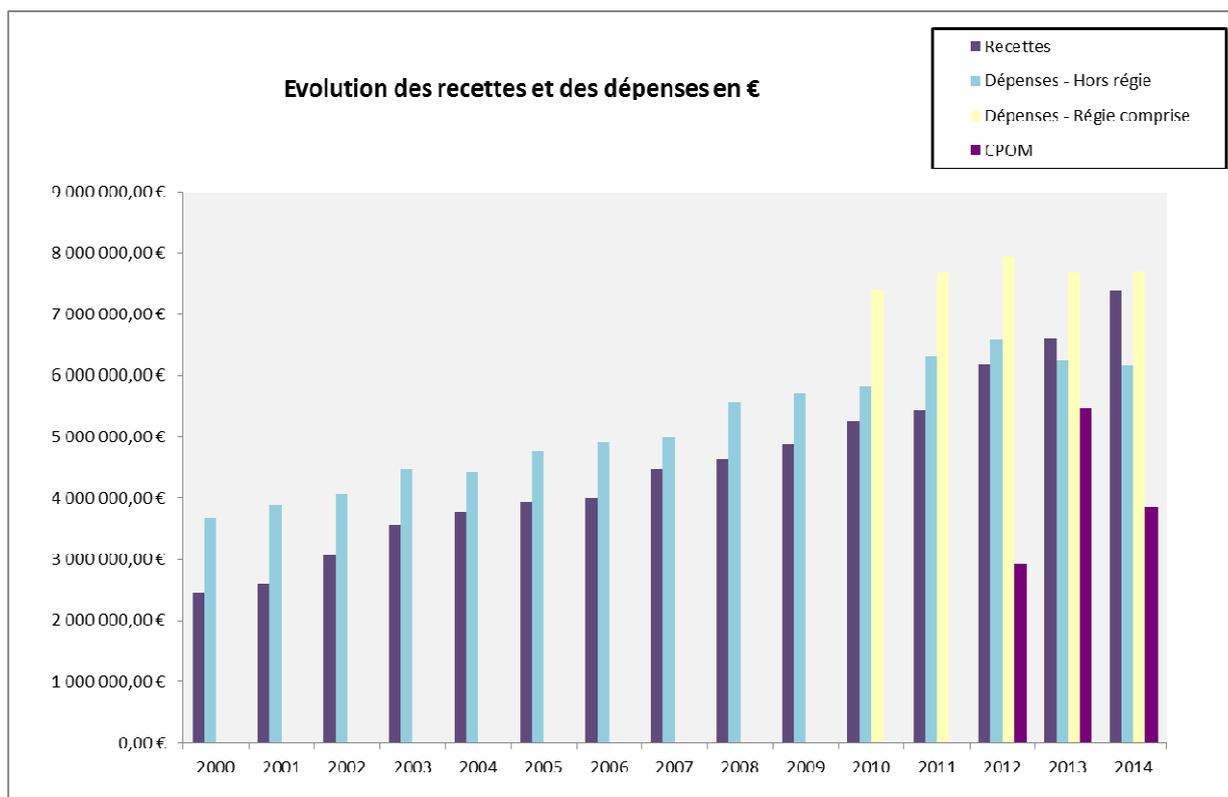
### 2.2.3.2- Recettes d'investissement

Les subventions touchées pour la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique se montent à 392 355 € soit 5,3% du montant total des recettes.

### 2.2.4- Bilan 2014

Budget réalisé en 2014	Dépenses en € TTC	Variation 2013-2014	Recettes en € TTC	Variation 2013-2014
	<b>11 535 850</b>	- 12,4 %	<b>7 386 782</b>	+ 11,8 %

Montant annuel des dépenses et des recettes du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine en 2014



Evolution des dépenses et recettes du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 (source : service Recettes et Entretien-Exploitation)

Cette forte progression des dépenses globales du service de gestion des déchets s'explique par l'intégration des coûts de travaux collecte pneumatique.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

### Principales actions réalisées en 2014 par la ville :

- Collecte pneumatique :
  - ✓ Poursuite des travaux de construction du terminal de collecte (démarrés en mars 2013)
  - ✓ Fin des travaux de pose du réseau et des points de collecte dans le secteur Balzac au printemps
  - ✓ Finalisation d'un accord technique et financier avec le groupement Sita Ros Roca après 9 mois de négociation ; accord portant sur les prestations et travaux exécutés et les travaux à venir  
Approbation par le conseil municipal d'un 4ème avenant de 5 000 000 € TTC et d'un protocole d'accord transactionnel de 1 240 000 € TTC en décembre
  - ✓ Démarrage des travaux de pose du réseau dans le secteur 8 mai 1945
  - ✓ Déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché d'entretien-exploitation
  
- Programme Local de Prévention des Déchets :
  - ✓ Poursuite des distributions de composteurs et lombricomposteurs pour l'habitat individuel :
    - 2 séances de formation / distribution collective organisées
    - 9 distributions en porte-à-porte
    - 235 composteurs et lombricomposteurs distribués
    - Enquête de suivi auprès des premiers utilisateurs courant janvier
  - ✓ Poursuite du développement du compostage collectif :
    - Suivi des 2 résidences installées en 2012
    - Installation de 5 nouvelles résidences en 2014
  - ✓ Mise à disposition d'autocollants Stop-pub : 1 226 autocollants distribués et distribution via Le Mensuel de janvier (36 000 exemplaires)
  - ✓ Suppression des gobelets jetables lors des manifestations communales (Fêtes du Lilas)
  - ✓ Développement de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures en apport volontaire (117 tonnes collectées, campagne d'affichage dans les abribus, animation sur les marchés)
  - ✓ Eco-exemplarité : achats écoresponsables (finalisation des outils développés en 2013 et clôture du groupe de travail, élaboration d'une note sur la démarche puis présentation en réunion de direction), audit sur la gestion des impressions, rationalisation de la consommation de papier
  - ✓ Promotion du réemploi (mise en service du site [www.recup-id.fr](http://www.recup-id.fr) par le Syctom, présentation de la plate-forme de don et d'échanges [co-recyclage.com](http://co-recyclage.com) à la direction de la Communication)
  - ✓ Réalisation d'un sondage sur l'évaluation des pratiques liées à la prévention des déchets auprès des vitriots
  
- Poursuite des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites SEMISE, OGIF, OPH et VALOPHIS (1 500 logements au total)
  
- Suivi des 2 points de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans l'habitat collectif
  
- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte-à-porte par les animateurs déchets avec remise de documentations et sacs de pré-collecte (834 foyers sensibilisés en 2014)

- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Communication : mise en œuvre du plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les abribus ...), stands de sensibilisation, mise à jour du mémo tri (diffusion via le Mensuel)...
- Suivi du tri à l'hôtel de ville par les animateurs déchets
- Mise en place du tri dans 2 écoles pilotes (Jules Verne et Montesquieu)
- Réalisation d'une pré-étude de faisabilité pour la création d'une déchetterie-ressourcerie
- Participation à l'étude de faisabilité de la collecte des déchets organiques ménagers et non ménagers du Syctom
- Mise en place d'une nouvelle procédure pour les exonérations de TEOM
- Groupe de travail Ville – Bailleurs – Amicales de locataires le 25 juin 2014

#### Principaux projets de la ville pour l'année 2015 :

- Collecte pneumatique :
  - ✓ Achèvement des travaux du terminal de collecte (1er semestre)
  - ✓ Pose du réseau et des bornes dans la résidence de l'Ogif située rue Coquelin, rue du 11 novembre 1918, rue Camille Blanc, rue de Bourgogne et rue Grétilat (1er semestre)
  - ✓ Mise en service du terminal et des points de collecte de l'Ogif (1er semestre)
  - ✓ Poursuite des travaux de pose du réseau dans la rue Camille Blanc (jusque la rue Louis Marchandise) et dans la rue Albert Thomas jusqu'à la fin de l'année
  - ✓ Mise en service du système dans la copropriété du 182, avenue Rouget de Lisle et dans la résidence Valophis située rue Albert Thomas en fin d'année
- Programme Local de Prévention des Déchets :
  - ✓ Poursuite des distributions de composteurs pour l'habitat individuel
  - ✓ Poursuite du développement du compostage collectif
  - ✓ Mise à disposition d'autocollants Stop-pub
  - ✓ Poursuite de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales et recherche de nouvelles modalités de mise en place de l'action
  - ✓ Poursuite de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures en apport volontaire
  - ✓ Etude de faisabilité pour la création d'une déchetterie-ressourcerie
  - ✓ Mise en place de l'opération Eco-défis sur les marchés aux comestibles
  - ✓ Stands de sensibilisation et communication
- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la mise en place de déchetteries mobiles
- Mise en œuvre des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites SEMISE, VALOPHIS HABITAT et OPH (objectif : 1 500 logements).

- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte à porte et des stands de sensibilisation par les animateurs déchets de la ville.
- Sensibilisation des scolaires au tri pendant le temps de pause méridien
- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Réunion du groupe de travail Ville – Bailleurs – Amicales de locataires
- Tri dans les bâtiments communaux :
  - ✓ Suivi du tri à l'hôtel de ville
  - ✓ Suivi des deux écoles pilotes (J. Verne et Montesquieu)
  - ✓ Mise en place du tri dans les écoles élémentaires Makarenko et Anatole France
  - ✓ Réflexion sur l'extension du tri à toutes les écoles élémentaires à partir de 2016
  - ✓ Réponses aux demandes ponctuelles : diagnostic, recherche de solutions, mise en œuvre opérationnelle
  - ✓ Etude sur la généralisation du tri à tous les bâtiments
- Elaboration d'un plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les abribus...)
- Participation à l'appel à candidatures Eco-Emballages (plan de relance de la collecte)

#### Projets et perspectives du Syctom :

- Renouveler les installations pour assurer la sécurité des biens et des personnes, garantir la continuité du service public de traitement des déchets et l'amélioration constante de ses résultats.
- Optimiser les performances de valorisation en accentuant le rendement énergétique des installations pour alimenter en vapeur les réseaux de chaleur, en recyclant toujours plus et mieux les matériaux issus de la collecte sélective mais aussi en étudiant des solutions de traitement pour les biodéchets.
- Préserver l'environnement en contrôlant et minimisant les émissions, en privilégiant les transports alternatifs à la route et en veillant à la bonne intégration urbaine des installations existantes et futures.
- Réduire les déchets à la source en accompagnant techniquement et financièrement les collectivités dans leurs actions de prévention et pour la sensibilisation des habitants.
- Rapprocher collecte et traitement avec des installations implantées au plus près des lieux de production des déchets et un appui aux dispositifs de collecte, dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités.
- Œuvrer pour une économie circulaire à l'échelle métropolitaine grâce à une collaboration renforcée avec l'ensemble des acteurs locaux, pour l'émergence de solutions innovantes en matière de gestion des déchets, de l'amont à l'aval.

# **ANNEXE 1**

## Dépenses 2014

❖ Collecte traditionnelle en bacs :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Collecte</b>				
Ordures ménagères				
Collecte prestataire	891 234,89 €	940 370,41 €	- 5,23 %	
Collecte régie	1 050 012,41 €	1 011 242,70 €	3,83 %	Augmentation des frais de personnel, de fournitures et des coûts de fonctionnement des BOM
Emballages et journaux-magazines				
Collecte prestataire (porte-à-porte)	183 636,28 €	187 327,81 €	- 1,97 %	
Collecte régie (porte-à-porte)	295 850,22 €	265 696,25 €	11,35 %	
Vidage des colonnes journaux-magazines	4 855,00 €	6 137,94 €	- 20,90 %	Diminution des tonnages
Verre				
Collecte prestataire (porte-à-porte)	478 120,45 €	488 567,83 €	- 2,41 %	
Location/maintenance et vidage des colonnes à verre	17 146,60 €	15 244,71 €	12,48 %	
Réception et transfert du verre (sur site du verrier)	11 065,54 €	11 000,00 €	0,60 %	
Encombrants				
Collecte prestataire	118 103,66 €	125 800,00 €	- 6,12 %	
Collecte régie	172 662,44 €	148 223,96 €	16,49 %	
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)				
Collecte des DEEE	0,00 €	0,00 €		
Déchets verts				
Collecte/traitement déchets verts des ménages	134 157,78 €	187 938,67 €	- 28,62 %	Arrêt de la collecte plus tôt (mi-novembre)
Déchets toxiques des ménages				
Collecte/traitement des déchets toxiques des ménages	94 016,29 €	103 900,00 €	- 9,51 %	Suppression de 3 points de collecte pour le 2 <sup>ème</sup> semestre 2014

<b>Sous-total collecte par prestataire</b>	1 932 336,49 €	2 066 287,37 €	- 6,48 %	
<b>Sous-total collecte en régie</b>	1 518 525,07 €	1 425 162,91 €	6,55 %	
<b>Sous-total collecte</b>	<b>3 450 861,56 €</b>	<b>3 491 450,28 €</b>	- 1,16 %	
<b>Pré collecte</b>				
Acquisition bacs ordures ménagères	78 637,35 €	92 098,62 €	- 14,62 %	
Acquisition bacs collecte sélective	23 992,38 €	35 897,54 €	- 33,16 %	
Maintenance bacs ordures ménagères et suivi informatique	123 500,00 €	123 400,00 €	0,08 %	
Maintenance bacs collecte sélective	52 000,00 €	74 300,00 €	- 30,01 %	
Acquisition sacs déchets verts	2 902,20 €	7 422,62 €	- 60,90 %	
<b>Sous-total pré-collecte</b>	<b>281 031,93 €</b>	<b>333 118,78 €</b>	- 15,64 %	
<b>Autres frais d'exercice de la compétence</b>				
Etudes	11 520,00 €	0,00 €	/	
Communication	20 926,68 €	23 204,46 €	- 9,82 %	
Prévention	110 670,73 €	119 946,24	- 7,73 %	
Frais de personnel et véhicules de service	510 251,55 €	522 825,19 €	- 2,40 %	
<b>Sous-total autres frais</b>	<b>653 368,96 €</b>	<b>665 975,89 €</b>	- 1,89 %	
<b>Total collecte traditionnelle</b>	<b>4 385 262,45 €</b>	<b>4 490 544,95 €</b>	- 2,34 %	

❖ Collecte pneumatique :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Etudes	28 704,00 €	15 418,05 €	86,17 %
Communication	0,00 €	0,00 €	/
Réseau	1 040 009,31 €	3 299 894,54 €	- 68,48 %
Bornes	0,00 €	156 745,88 €	/
Terminal	2 776 550,06 €	2 010 882,26 €	38,08 %
<b>Total collecte pneumatique</b>	<b>3 845 263,37 €</b>	<b>5 482 940,73 €</b>	- 29,87 %

❖ *Traitement :*

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Redevance Syctom	592 565,60 €	540 536,70 €	9,63 %
Traitement Syctom	2 712 758,49 €	2 648 116,00 €	2,44 %
<b>Total traitement</b>	<b>3 305 324,09 €</b>	<b>3 188 652,70 €</b>	3,66 %

❖ *Récapitulatif 2014 :*

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
<i>Collecte traditionnelle en bacs</i>	4 385 262,45 €	4 490 544,95 €	- 2,34 %
<i>Traitement</i>	3 305 324,09 €	3 188 652,70 €	3,66 %
<b><i>Sous-total collecte traditionnelle et traitement</i></b>	<b>7 690 586,54 €</b>	<b>7 679 197,65 €</b>	+ 0,15 %
<i>Collecte pneumatique</i>	3 845 263,37 €	5 482 940,73 €	- 29,87 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 535 849,91 €</b>	<b>13 162 138,38 €</b>	- 12,36 %

## Recettes 2014

### ❖ Recettes de fonctionnement :

	2014	2013	Variation
<b>Contribution des usagers</b>			
TEOM	5 995 354,00 €	5 543 510,00 €	8,15 %
Redevance spéciale (DIB)	552 913,06 €	560 209,61 €	- 1,30 %
<b>Sous-total contribution des usagers</b>	<b>6 548 267,06 €</b>	<b>6 103 719,61 €</b>	<b>7,28 %</b>
<b>Soutien aux collectes sélectives et communication associée</b>			
Soutien collectes sélectives (SYCTOM)	263 581,00 €	248 353,00 €	6,13 %
Soutiens verre trié (Eco-Emballages)	6 293,00 €	5 966,00 €	5,48 %
Recettes verre (St Gobain)	22 302,00 €	20 291,00 €	9,91 %
Soutien collecte D3E (Eco-Systèmes)	5 030,00 €	2 514,62 €	100,03 %
Subventions pour communication (Eco-Emballages)	5 096,00 €	5 016,00 €	1,59 %
Soutien communication TLC	8 637,50 €	/	/
Soutiens Amb tri (versement Eco-Emb)	14 640,00 €	14 412,00 €	1,58 %
Soutien suppl SYCTOM Amb tri	8 986,00 €	8 800,00 €	2,11 %
Soutien suppl SYCTOM à la perf recyc verre	853,00 €	0,00 €	/
Aide suppl SYCTOM à la qualité des CS	9 235,00 €	9 681,00 €	- 4,61%
Eloignement centre de tri pour les encombrants	0,00 €	4 336,86 €	- 100 %
<b>Sous-total collectes sélectives</b>	<b>344 653,50 €</b>	<b>319 370,48 €</b>	<b>7,92 %</b>
<b>Soutien au Programme Local de Prévention des Déchets et communication associée</b>			
Revente composteurs individuels	2 350,00 €	1 580,00 €	48,73 %
Soutien ADEME PLPD	99 156,02 €	99 649,00 €	- 0,49 %
Soutien SYCTOM SERD	0,00 €	0,00 €	/
<b>Sous-total PLPD</b>	<b>101 506,06 €</b>	<b>101 229,00 €</b>	<b>0,27 %</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 994 426,58 €</b>	<b>6 524 319,09 €</b>	<b>7,21 %</b>

❖ Recettes d'investissement :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Subvention CPOM	392 355,00 €	81 747,00 €	379,96 %
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>392 355,00 €</b>	<b>81 747,00 €</b>	379,96 %

❖ Récapitulatif 2014 :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
<i>Fonctionnement</i>	6 994 426,58 €	6 524 319,09 €	7,21 %
<i>Investissement</i>	392 355,00 €	81 747,00 €	379,96 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 386 781,58 €</b>	<b>6 877 919,09 €</b>	11,82 %

\*Définitions :

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

TLC : textile, linge de maison et chaussure

CS : collecte sélective

DIB : déchets industriels banals (déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères)

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

## **ANNEXE 2**

Bilan communication 2014 (hors collecte pneumatique)

<b>Cibles</b>	<b>Nature des outils</b>	<b>Actions menées</b>
Tout Public	Presse Communale	Articles divers sur les déchets dans différents supports de la presse municipale : Vitry Le Mensuel, L'Hebdo, Internet, Intranet, Journaux Electroniques d'Information, Journal Interne « Contacts ».
Tout Public	Presse Communale	Fiches Pratiques sur diverses thématiques déchets dans Vitry Hebdo à raison d'une fiche pratique par mois (10 fiches diffusées).
Tout Public	Presse Communale	Article dans Vitry Le Mensuel : Info Portes Ouvertes le 11 octobre au Sycdom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (visite du centre d'incinération et de valorisation énergétique).
Tout Public	Page Web	Mise à jour de la page déchets du site internet de la ville : prévention et tri.
Tout public	Campagne d'affichage	Supports Abribus : campagne de communication « Offrez au textile une seconde vie » ; «Pas de sacs - poubelle dans les bacs jaunes» ; «Que du Verre dans les bacs verts» et «Préférez l'eau du robinet».
Tout public	Campagne d'affichage	Panneaux thématiques sur les bennes de collecte entre janvier et décembre. Thèmes : Tri des Emballages, D3E, Encombrants, Dépôts Sauvages, Déchets Toxiques.
Tout Public	Support de Communication	Insertion d'un Stop Pub dans le support Vitry Le Mensuel : distribution dans les Boîtes aux Lettres (36 000 exemplaires).
Ecoles élémentaires	Support de Communication	Lors de la mise en place du tri dans deux écoles pilotes Montesquieu et Jules Verne : conception d'un flyer "lancement du tri" distribué aux enfants et enseignants.
Ecoles élémentaires	Aide-mémoire	Lors de la mise en place du tri dans les écoles Montesquieu et Jules Verne : conception et impression d'étiquettes consignes de tri à apposer sur des corbeilles jaunes implantées dans chaque classe.

Tout Public	Aide-mémoire	Conception et impression d'une plaquette sur les déchets toxiques.
Habitants Habitat Collectif	Support de Communication : sac de pré-collecte, stop pub, aide-mémoire	Sensibilisation sur le Tri des déchets : 1500 logements ciblés dans le cadre d'un marché public avec l'association PEVM. Visite à domicile d'un Ambassadeur Développement Durable. Remise d'un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri. Remise d'un livret « Les Bons Gestes » sur le tri des déchets. Proposition d'un stop pub.
Habitants Habitat Collectif	Support de Communication : dépliants thématiques déchets, mémo tri, stop pub, sac de pré-collecte, affiches locaux propreté, autocollants bacs de tri	Sensibilisation sur la réduction des déchets et des consignes de tri en porte à porte dans les habitats ciblés géographiquement par rapport à des circuits de collecte : 834 logements. Visite à domicile de deux animatrices déchet : remise d'outils de communication divers, info sur les bornes de collecte de textiles implantées dans la ville.  Apposition affiches locaux propreté et autocollants consignes de tri sur les bacs de collecte, mémo tri face recto et face verso dans chaque hall d'entrée.
Tout Public	Information	Suivi de collecte Habitat Individuel et collectif : conception et impression de supports A5 Refus de Collecte et Erreur de Tri (déposé dans les Boîtes Aux lettres) + doc de suivi en interne.
Personnel Communal	Sensibilisation / Aide Mémoire / Information	Suivi du tri déchets de bureau : sensibilisation des agents communaux de l'Hôtel de Ville, Direction Architecture, Direction Espace Vert + Comité d'Oeuvres Sociales.  Conception et impression : mémo tri déchets de bureau, support refus de collecte "OUPS". Bilan adressé sur la messagerie liste générale.
Elèves collégiens	Sensibilisation	Demande du Collège Jean Perrin / classe SVT : remise de supports de communication sur le tri des déchets en janvier.
Usagers du site IUT Créteil- Vitry (Chérioux)	Sensibilisation	Remise de supports de communication sur le tri des déchets de bureau et emballages ménagers en janvier : mémo-tri papier bureau, mémo-tri des ménages, affiches locaux déchets...

Lycée Chérioux : 6 classes de 2nd technologique	Sensibilisation	Intervention d'un agent du service environnement sur la gestion des déchets à Vitry le 10 mars avec distribution d'outils de communication (mémo tri...).
Ecoles élémentaires	Sensibilisation	Lors de la mise en place du tri dans deux écoles pilotes, Montesquieu et Jules Verne : 24 animations en classe sur les déchets et tri sélectif assurées par l'association Ecophylle en septembre.
Ecoles Elémentaires Eugénie Cotton A et B et Henri Wallon A	Sensibilisation	Animations en décembre sur la prévention et le tri des déchets dans 7 classes par l'Association Pik Pik Environnement.
Enfants	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri des déchets lors de la fête du Développement Durable des Centres de Loisirs Primaires et de Quartier le 17 mai au Parc des chouettes.
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention et le tri des déchets lors de la Fête du Lilas le 2 juin.  Mise en place de gobelets réutilisables sur toute la manifestation.
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de la Fête de l'Environnement du Centre Socio-Culturel "Les portes du Midi" le 04 juin. Distribution de supports de communication : mémo tri, dépliants thématiques déchets, stop pub...
Tout public	Evènementiels	Participation à la Tournée Nationale des DEEEglinguées : tenue d'un stand aux Marchés du Centre-Ville et du 8 Mai 1945 les 18 et 19 juin.
Enfants / Adolescents	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri des déchets pendant le Festival Vitry'Mômes le 27 septembre : animation ludique et pédagogique autour de plusieurs ateliers rappelant les consignes et redonnant du sens au geste de tri.
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets dans le cadre des « Rendez-vous des Mains Vertes » les 4 et 5 octobre : sensibilisation à la pratique du Compostage Domestique.

Agents Communaux de la ville adhérents au Self Municipal	Evènementiels	Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : tenue d'un stand sur le Gaspillage Alimentaire pendant la pause déjeuner au self municipal le 25 novembre.
Tout Public	Evènementiels	Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : tenue d'un stand sur le Réemploi des déchets aux Marchés du Centre et du 8 Mai 1945, deux demi-journées les 26 et 27 novembre.
Tout public	Sensibilisation	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de l'accueil des nouveaux arrivants vitriots le 16 décembre. Distribution de supports de communication (mémo tri, dépliants thématiques déchets, stop pub...).
Tout Public	Stand d'information / d'animation	Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets : sensibilisation sur la lutte contre le Gaspillage Alimentaire aux Marchés du Centre et du 8 Mai 1945 les 21 et 22 mai.
Tout Public	Stand d'information / d'animation	Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets : sensibilisation sur le Réemploi des déchets aux Marchés du Centre et du 8 Mai 1945 les 11 et 12 juin.
Tout Public	Stand d'information / d'animation	Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets : sensibilisation sur la pratique du Compostage Domestique aux Marchés du Centre et du 8 Mai 1945 les 17 et 18 septembre.
Tout Public	Stand d'information / d'animation	Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets : sensibilisation sur la Toxicité et Nocivité des déchets aux Marchés du Centre et du 8 Mai 1945 les 22 et 23 octobre.
Tout Public	Objets Promotionnels	Conception de gadgets, objets en matériaux recyclés à remettre lors de diverses manifestations de sensibilisation menées par les animatrices déchet.

## **ANNEXE 3**

Bilan des actions menées par les ambassadeurs développement durable sur la période février 2014 – janvier 2015 :

### **1. Contexte**

Cette démarche vise à sensibiliser les locataires du parc social aux éco gestes sur les thèmes suivants :

- ✓ Consommation d'eau
- ✓ Economie d'énergie
- ✓ Prévention et tri des déchets

Des interventions sont prévues au domicile de chaque locataire, d'une durée d'environ 30 minutes.

Lors de cet échange, un dépliant rappelant ces éco gestes est remis au locataire ainsi qu'un sac de pré-collecte, un ou deux mousseurs réducteurs de débit (un pour la cuisine et un pour la salle de bain) et une ampoule basse consommation d'énergie.

Ces interventions sont réalisées par l'association PEVM (Partenariat, Emploi, Ville et Médiation) dans le cadre d'un marché public signé avec la ville.

Les interventions sont préparées en partenariat avec les bailleurs de la ville qui financent les mousseurs réducteurs de débit et les ampoules basse consommation d'énergie.

### **2. Résultats et analyse par site**

#### **2.1. SEMISE**

<b>DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine</b>				
<b><u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u></b>		<b><u>SEMISE</u></b>		
		Période d'intervention du 24/02/2015 au 14/03/2015		
		Beethoven : 24/02/2015 au 28/02/2015 Lion d'Or : 03/03/2015 au 14/03/2015		
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
68	49	19	49	<b>72 %</b>

## 2.2. OGIF

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>OGIF</u>		
		Période d'intervention du 17/03/14 au 31/07/14		
Les Portes du Midi Vitry 03 et Port Galand Vitry 04				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
811	561	250	561	69 %

## 2.3. Valophis Habitat

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>VALOPHIS Habitat</u>		
		Période d'intervention : septembre 2014 à mi-novembre 2014		
Les Montagnards				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré-tri distribués	Taux de pénétration
445	372	73	372	84 %

## 2.4. OPH

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>OPH</u>		
		Période d'intervention : mi-novembre 2014 à janvier 2015		
Mario Capra – Arsène Gravier, Rouget de Lisle, Lagaisse, Les Sentes, Les Traverses, Champs Fleuris				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré-tri distribués	Taux de pénétration
452	383	69	383	<b>85 %</b>

### 3. Bilan :

Sur cette troisième année de mise en œuvre de l'action des ambassadeurs développement durable, 1 776 logements étaient visés et 1 365 ont été sensibilisés soit 76,9 % des foyers.

## **ANNEXE 4**

Bilan des actions menées par les animateurs déchets sur la période janvier 2014 – décembre 2014 :

<b>Missions</b>	<b>2014</b>
Porte-à-porte (sensibilisation au tri)	834 médiations
Suivis de collecte (contrôles qualité des collectes sélectives)	4,5 jours d'intervention
Visites locaux déchets (locaux D3E compris)	5 jours d'intervention
Animations	16 jours d'intervention
Accueil téléphonique	24 appels par mois en moyenne
Suivi du tri à l'hôtel de ville	6 jours d'intervention
Mise en place du tri dans les bâtiments communaux	3,5 jours d'intervention
CPOM : information travaux	0 jour d'intervention
Contrôles qualité des collectes de verre	1 campagne de suivi (5,5 jours d'intervention)
Distribution de composteurs (porte-à-porte ou distributions collectives)	7 jours d'intervention
Formations individuelles au compostage	33 interventions
Suivi des sites de compostage collectif	2,5 jours d'intervention

## **RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL**

### **Elue en charge du secteur propreté et collecte des déchets ménagers :**

Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, adjointe au Maire

### **Rédaction du rapport:**

Service Environnement / Secteur Déchets, Ville de Vitry-sur-Seine

### **Sources utilisées :**

- Rapport d'activité 2014 du SYCTOM
- Données fournies par les services Exploitation-Entretien et Comptabilité de la Direction Voirie - Environnement
- Données fournies par la Direction des Services Financiers de la Ville



2010



Le Label **QualiTri** a été attribué par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES à :

## *COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE*

Pour la qualité de son service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Philippe Van de Maele,  
Président de l'ADEME

Eric Brac de La Perrière,  
Directeur Général d'ECO-EMBALLAGES

